



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Point 166 de l'ordre du jour  
**Financement de l'Opération hybride Union  
africaine-Nations Unies au Darfour**

## **Exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Exécution du mandat . . . . .	5
A. Considérations générales . . . . .	5
B. Utilisation des crédits . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	27
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	28
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	28
III. Exécution du budget . . . . .	37
A. Ressources financières . . . . .	37
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	38
C. Évolution des dépenses mensuelles . . . . .	38
D. Autres produits et ajustements, et avances internes . . . . .	39
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	39
F. Activités de fond et autres activités relatives aux programmes . . . . .	40
G. Contributions non budgétisées . . . . .	40
IV. Analyse des écarts . . . . .	40



---

V.	Situation financière de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au 30 juin 2022 . . . . .	43
VI.	Passifs imprévus . . . . .	44
VII.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	45
VIII.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 75/296, 76/244 A, 76/244 B et 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée. . . . .	45
	A. Assemblée générale . . . . .	45
	B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	50

## Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 et l'objectif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est mise en évidence dans le tableau du cadre de budgétisation axée sur les résultats au titre de la composante Appui.

Pendant l'exercice considéré, l'Opération s'est attachée à achever ses principales activités de liquidation, notamment le rapatriement du personnel en tenue et du personnel civil restants, les activités de dépollution et d'atténuation des effets sur l'environnement, ainsi que la fermeture de ses installations, la liquidation des biens et le transfert des activités de liquidation résiduelles au Département de l'appui opérationnel du Secrétariat, en étroite coordination avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

L'Opération a engagé des dépenses d'un montant de 64,9 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 82,3 % (les dépenses de l'exercice 2020/21 s'étaient élevées quant à elles à 477,3 millions de dollars et le taux d'exécution à 98,5 %).

Le solde inutilisé de 14,0 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre du personnel civil ont été inférieures aux prévisions de 19,1 millions de dollars, essentiellement parce que le personnel civil a été rapatrié plus tôt que prévu et que les sommes dues aux membres du personnel à la cessation de leur service ont été plus faibles que prévu. L'écart entre les dépenses au titre du personnel civil et les prévisions a été contrebalancé en partie par les éléments suivants : a) les dépenses opérationnelles ont dépassé les prévisions de 2,9 millions de dollars, du fait de la remise en état des véhicules qui ont été confiés à la Base de soutien logistique des Nations Unies pour être intégrés dans la réserve de matériel de l'ONU, ainsi que de la provision plus élevée que prévu au titre des passifs qui pourraient résulter d'éventuelles réclamations de tiers ; b) les dépenses ont dépassé de 2,2 millions de dollars les prévisions à la rubrique Militaires et personnel de police, principalement parce que le personnel en tenue et le matériel appartenant aux contingents ont été rapatriés plus tard que prévu.

### Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	13 317,0	15 486,9	(2 169,9)	(16,3)
Personnel civil	44 749,3	25 665,1	19 084,2	42,6
Dépenses opérationnelles	20 789,6	23 729,7	(2 940,1)	(14,1)
<b>Montant brut</b>	<b>78 855,9</b>	<b>64 881,7</b>	<b>13 974,2</b>	<b>17,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 324,5	2 423,7	2 900,8	54,5
<b>Montant net</b>	<b>73 531,4</b>	<b>62 458,0</b>	<b>11 073,4</b>	<b>15,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>78 855,9</b>	<b>64 881,7</b>	<b>13 974,2</b>	<b>17,7</b>

**Exécution du budget : ressources humaines**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif prévu (moyenne)<sup>b</sup></i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)<sup>b</sup></i>
Police des Nations Unies	2	2	1	50,0
Unités de police constituées	360	270	166	38,5
Personnel recruté sur le plan international	130	95	85	10,5
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs	13	9	7	22,2
Agents des services généraux	142	103	71	31,1
Volontaires des Nations Unies				
Volontaires recrutés sur le plan international	15	11	6	45,5
Volontaires recrutés sur le plan national	–	–	–	–
Emplois de temporaire <sup>c</sup>				
Personnel recruté sur le plan international	3	2	7	(250,0)
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois, dans le cadre du retrait progressif des effectifs défini dans le plan de liquidation de l'Opération.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section VII du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 29 avril 2021 (A/75/867), s'élevait à 82 397 100 dollars (montant net : 77 072 600 dollars). Il couvrait le déploiement de 362 policiers, à savoir 360 membres d'unités de police constituées et 2 membres de la police des Nations Unies, de 130 membres du personnel recruté sur le plan international ; de 155 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 13 administrateurs, de 3 titulaires d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et de 15 Volontaires des Nations Unies. Au cours de l'exercice considéré, le personnel civil et en tenue de la MINUAD a été rapatrié progressivement, conformément au calendrier de rapatriement et au plan de liquidation présentés dans le projet de budget de l'Opération pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.
2. Dans son rapport en date du 27 mai 2021, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre des crédits d'un montant brut de 81 055 900 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/822/Add.13, par. 59).
3. Par sa résolution 75/251 C, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 78 855 900 dollars (montant net : 73 531 400 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Dans sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUAD, qu'il a prorogé dans ses résolutions ultérieures jusqu'au présent exercice. Il a énoncé le mandat pour l'exercice considéré dans sa résolution 2559 (2020), dans laquelle il a décidé de mettre fin au mandat de la MINUAD à compter du 31 décembre 2020. Il a prié le Secrétaire général de commencer à réduire les effectifs de la MINUAD le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et d'achever avant le 30 juin 2021 le retrait de tous les effectifs militaires et civils de l'Opération, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation. Il a également décidé d'autoriser, pour la durée du retrait et de la liquidation de la MINUAD, le maintien d'une unité de gardes composée d'effectifs existants de la MINUAD, afin de protéger le personnel, les installations et les biens de l'Opération.
5. Pendant la période considérée, l'Opération s'est essentiellement employée à mener à bien ses principales activités de liquidation, conformément au calendrier proposé par le Secrétaire général dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/867). Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué, au cours de l'exercice considéré, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits qui sont décrits dans le cadre présenté ci-dessous et qui relèvent de la composante Appui.
6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2021/22, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux

réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

## **B. Utilisation des crédits**

7. Les objectifs de retrait des effectifs ayant été atteints au 30 juin 2021, l'Opération a lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ses activités de liquidation et les a menées à bien avant le 31 mars 2022. Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Département de l'appui opérationnel a commencé à diriger les activités postérieures à la liquidation, en étroite coordination avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Les activités de liquidation résiduelles comprennent, entre autres, la clôture des comptes de l'Opération et le règlement des passifs, ainsi que la liquidation définitive des actifs de la MINUAD et l'établissement d'informations à ce sujet.

8. Pendant l'exercice considéré, l'Opération a surveillé les résultats obtenus et établi des plans d'urgence pour respecter le calendrier de liquidation. Compte tenu des progrès accomplis pendant les trois premiers mois de la période de liquidation, le calendrier a été révisé en consultation avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, l'Opération a pu mener à bien avant le 31 décembre 2021 les activités à exécuter dans la zone de mission, notamment en accélérant la réduction de sa présence et en transférant les activités de liquidation n'exigeant pas de présence sur place plus tôt que ce qui avait été prévu dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22.

9. L'Opération a accompli des progrès considérables au premier trimestre de la période de liquidation, de juillet à septembre 2021, ayant notamment transféré au Gouvernement soudanais deux sections du camp d'El-Fasher. Elle lui a remis le complexe du Centre de recherches en agronomie en août 2021 et la partie sud-ouest du camp en septembre 2021. Cependant, elle a dû suspendre les activités de transfert physique et ralentir les activités de liquidation en raison des troubles civils et de l'incertitude politique qui ont suivi le coup d'État militaire du 25 octobre 2021. En novembre 2021, la MINUAD a pu reprendre les activités de liquidation ; elle a révisé sa date de retrait, la fixant au 31 mars 2022, et en a informé le Gouvernement. Afin de respecter le calendrier révisé, elle a également apporté des ajustements au plan de liquidation, à la planification de la transition et de la remise des locaux et au calendrier des mouvements et du rapatriement.

10. La MINUAD a interrompu les activités de liquidation menées sur le terrain face à la détérioration rapide des conditions de sécurité autour du camp d'El-Fasher en décembre 2021. En raison du pillage du camp survenu entre le 24 et le 29 décembre, elle a rapatrié l'Unité de gardes des Nations Unies le 28 décembre et réaffecté l'ensemble de son personnel recruté sur le plan international à Khartoum le 29 décembre. Elle a informé les membres du personnel recruté sur le plan national qu'ils ne devaient pas se présenter au travail et déclaré le camp interdit d'accès. Elle a demandé à un petit nombre de membres du personnel recruté sur le plan national participant à la clôture administrative (départs, coordination des activités de dépollution et d'atténuation des effets sur l'environnement et gestion des mouvements résiduels) de travailler dans les locaux de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) à El-Fasher.

11. Conformément aux plans d'urgence établis, l'Opération a déployé de petites équipes à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au Centre de services

régional pour mener à bien les activités de liquidation résiduelles<sup>1</sup>, puis pour transférer, le 31 mars 2022, les activités de liquidation au Département de l'appui opérationnel. Elle a délégué les pouvoirs nécessaires au Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, et le Département de l'appui opérationnel a exécuté des tâches liées à l'administration des ressources restantes et à la clôture administrative de l'Opération, qui a été suivie et supervisée dans le cadre du mécanisme de coordination de la MINUAD au sein du Département.

### **Activités de liquidation menées par l'Opération pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021**

12. Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Opération a entrepris les activités de liquidation, à savoir notamment la fermeture physique des camps, des installations et des infrastructures, la cession des biens (y compris le transfert de biens à d'autres opérations et à la réserve de matériel de l'ONU), l'achèvement de la clôture administrative et la gestion de la cessation de service et du rapatriement du personnel. Elle a fait coïncider son retrait de la zone de mission avec l'expansion de la présence sur le terrain de la MINUATS, en tirant parti des possibilités de partage d'informations, d'analyses et de ressources. Pendant qu'elle réduisait sa présence, elle a eu recours à d'autres opérations sur le terrain (selon le principe du recouvrement des coûts) pour mener certaines activités de liquidation, notamment en utilisant des moyens aériens pour rapatrier du personnel et pour transporter du matériel et en obtenant de l'aide pour éliminer les munitions excédentaires de l'Unité de gardes des Nations Unies.

#### *Planification des activités de liquidation*

13. Sa période de liquidation ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Opération a établi son plan de liquidation, dans lequel elle définit les procédures et attributions pertinentes, le calendrier de la liquidation et les critères à utiliser pour évaluer l'exécution des tâches et la réussite de la liquidation.

14. Dans son plan de liquidation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la MINUAD a formulé comme suit les critères de réussite de sa liquidation : a) la sûreté et la sécurité de son personnel sont assurées pendant la liquidation ; b) son matériel est cédé conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, afin d'en tirer le meilleur parti, compte tenu des difficultés existantes, et tout le matériel appartenant aux contingents est rapatrié ; c) toutes les mesures administratives à prendre sont exécutées et le personnel civil et en tenue est rapatrié conformément au plan de retrait des effectifs et dans le plein respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain et du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ; d) les activités de dépollution et d'atténuation des effets sur l'environnement sont menées à bien, de même que la remise en état du matériel, le cas échéant, et le camp d'El-Fasher est remis aux utilisateurs finaux civils ; e) les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la clôture d'autres missions des Nations Unies sont mis en application, et les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la liquidation de la MINUAD sont consignés en vue de leur intégration dans les documents d'orientation de l'ONU ; f) la gestion financière est assurée correctement ; g) les activités de liquidation sont achevées dans les délais prescrits ; h) les risques d'atteinte à la réputation de l'ONU sont atténués ; i) les activités de liquidation résiduelles sont transférées au Siège, à la Base de soutien logistique des Nations Unies

<sup>1</sup> Des équipes ont été déployées à la Base de soutien logistique des Nations Unies pour s'occuper de la liquidation des biens et assurer la coordination avec les entreprises chargées de la dépollution, et au Centre de services régional pour s'occuper de la clôture des comptes, du traitement des cessations de service, de la gestion des contrats, des mouvements et des services de transit.

et au Centre de services régional, dans le respect du principe de responsabilité et conformément aux attentes et aux critères définis par le Siège ; j) toute incidence négative que la liquidation de la MINUAD pourrait avoir sur les activités de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies présente dans la zone de la mission est atténuée.

15. La planification a été menée conformément à la résolution [2559 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, au guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et aux orientations reçues du Siège, de manière collaborative, dans le cadre d'une série d'ateliers réunissant les diverses parties prenantes de l'Opération, du Siège, de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies, et en consultation avec le Gouvernement soudanais.

#### *Structure de gouvernance de l'Opération pendant la période de liquidation*

16. La planification et la mise en œuvre de la phase de liquidation de la MINUAD ont nécessité une structure de gestion révisée, de nouveaux processus opérationnels et de nouvelles méthodes de travail alignées sur les objectifs de la liquidation. C'est pourquoi l'Équipe de planification de la Mission intégrée et l'équipe de planification de l'appui à la mission ont cessé de gérer et de coordonner les activités de retrait le 1<sup>er</sup> mai 2021 et ont été remplacées par l'équipe de liquidation.

17. L'équipe de liquidation, qui réunissait le Chef de l'administration, le Chef de la gestion du matériel, le Chef de la gestion des opérations, un juriste, le Coordinateur de l'Unité de gardes des Nations Unies et le Chef de la sécurité sous la présidence du Directeur de l'appui à la mission, était un mécanisme de gestion qui traitait toutes les questions liées à la liquidation (administratives, opérationnelles, de sûreté et de sécurité, et de gestion de crise). Elle a assuré la gestion globale et la direction opérationnelle de la MINUAD, en remplissant les fonctions suivantes : a) gouvernance de haut niveau ; b) validation des résultats à la lumière des objectifs ; c) gestion de la dotation en effectifs et de l'allocation des ressources ; d) vérification du respect du cadre réglementaire de l'ONU et du calendrier de liquidation. Le Directeur assurait la gouvernance et de la coordination générales, une communication active de haut niveau avec le Gouvernement hôte, le suivi et la communication des résultats et la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, tandis que le Chef de l'administration, le Chef de la gestion du matériel et le Chef de la gestion des opérations ont supervisé toutes les activités de liquidation, respectivement par l'équipe spéciale administrative et l'équipe spéciale chargée du retrait des moyens.

18. L'équipe spéciale administrative a été mise en place pour superviser les fonctions administratives transversales de l'Opération pendant la liquidation, notamment en ce qui concerne l'archivage, la commission d'enquête, le budget et les finances, les réclamations, la déontologie et la discipline, la gestion des contrats, les ressources humaines et la gestion des volontaires, les questions juridiques, les achats, la gestion des risques et la conformité.

19. L'équipe spéciale chargée du retrait des moyens a supervisé la comptabilisation en pertes et la cession des biens de l'Opération, notamment les immobilisations corporelles et les stocks. L'équipe spéciale a coordonné avec toutes les parties prenantes les activités de retrait des moyens au sein de l'équipe de liquidation, examiné et mis en œuvre des mesures visant à rendre plus exacts les registres de matériel dans Umoja, et établi des mécanismes pour transférer les activités résiduelles à la Base de soutien logistique des Nations Unies à la fin de la période de liquidation.

*Gestion des ressources humaines et cessations de service*

20. Pendant l'exercice considéré, qui coïncidait avec la période de liquidation, la gestion des ressources humaines a été assurée conformément au cadre de l'équipe de liquidation et au plan stratégique en matière de ressources humaines, qui ont été élaborés et adoptés au cours des exercices précédents, lors des préparatifs du retrait et de la liquidation de l'Opération.

21. Le plan de retrait du personnel civil a joué un rôle essentiel dans la transition et la clôture de l'Opération, ayant permis au personnel chargé de la gestion des ressources humaines d'organiser son travail pendant la période restante du mandat. Il a guidé la collaboration menée avec le Centre de services régional, les parties prenantes au Siège et d'autres entités des Nations Unies, y compris des opérations sur le terrain, pour planifier et exécuter les mesures de retrait du personnel. Il définissait les principales étapes à accomplir, les délais à respecter et les mesures à prendre pour gérer le départ progressif du personnel, fournissant notamment des informations détaillées sur le nombre de membres du personnel (recruté sur les plans international et national) qui seraient nécessaires pendant la période de liquidation et l'ampleur de la réduction des effectifs à chaque étape de la liquidation.

22. Le plan de retrait du personnel civil, qui avait été présenté dans le plan de liquidation du 1<sup>er</sup> juillet 2021, était en phase avec la réduction progressive de la présence physique de l'Opération et le calendrier d'achèvement des activités de cession et de transport des biens. Le calendrier des départs du personnel a été constamment revu et ajusté conformément aux plans d'urgence et en fonction de la réalisation des objectifs de liquidation. Il a été nécessaire d'accélérer les départs du personnel civil à la suite des événements survenus au camp d'El-Fasher du 24 au 29 décembre 2021, en émettant des avis de cessation de service conformes au statut contractuel des personnes concernées.

23. La Section de la gestion des ressources humaines de l'équipe de liquidation était chargée d'assurer la communication interne de façon à tenir l'ensemble du personnel informé avec efficacité et cohérence, de diffuser régulièrement des messages clairs et concis, notamment au sujet des échéances clés relatives à la fermeture des sites et des conséquences pour la dotation en personnel, et de veiller à ce que les superviseurs communiquent régulièrement des informations à leur personnel sur ces questions. La communication interne relative aux ressources humaines visait également à :

- a) diffuser plus largement les informations relatives au plan de retrait des effectifs de l'Opération grâce à des outils supplémentaires, tels que l'intranet des opérations de paix, des enregistrements audio et des transcriptions des réunions générales, et des tableaux d'affichage ;
- b) suivre une politique de communication dynamique qui permette de réagir rapidement pour contrer la mésinformation et dissiper les tensions parmi le personnel recruté sur les plans national et international ;
- c) collaborer avec le Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies, l'association du personnel recruté sur le plan national, le Centre de services régional et le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie de la MINUAD afin de fournir des services aux membres du personnel touchés ;
- d) dialoguer avec le Centre intégré de formation du personnel des missions afin de bien informer le personnel, en particulier le personnel recruté sur le plan national, des activités de développement des carrières.

24. Avant sa clôture, la MINUAD a favorisé la réaffectation du personnel recruté sur le plan national en téléchargeant les notices personnelles des intéressés sur la plateforme de gestion des ressources humaines Horizon pour qu'elles puissent être évaluées au Secrétariat de l'ONU, en partageant la liste de ces personnes avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement hôte et en diffusant les offres d'emploi publiées par d'autres entités des Nations Unies au Soudan.

25. Le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité n'ont épargné aucun effort pour soutenir les membres du personnel touchés par le retrait et ont collaboré avec la MINUAD pour gérer la réaffectation de personnel. Le Département de l'appui opérationnel a renforcé l'action de communication menée auprès des chefs des entités des Nations Unies en appelant leur attention sur les profils de ces personnes sur la plateforme Horizon afin qu'ils les prennent dûment en considération au moment de pourvoir des postes vacants, conformément à l'ordre de préférence défini en matière de maintien de personnel au titre des dispositions 9.6 e) et 13.1 d) du Règlement du personnel.

26. Compte tenu du nombre de personnes touchées par le retrait des effectifs, il a été nécessaire de créer une équipe spécialement chargée des activités de retrait. Une équipe chargée de la réaffectation du personnel de la MINUAD a été mise en place à titre temporaire au Bureau de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines, au sein du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Elle se composait des titulaires de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : 1 spécialiste des ressources humaines (P-4), 1 spécialiste des ressources humaines (P-3) et 1 assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; ces emplois étaient financés au moyen du budget approuvé de la MINUAD de l'exercice 2021/22.

27. L'équipe chargée de la réaffectation du personnel de la MINUAD a rempli les fonctions suivantes :

a) S'efforcer de permettre le transfert latéral des titulaires d'engagements à titre permanent, d'engagements continus ou d'engagements de durée déterminée ;

b) Recenser les vacances de poste, y compris celles qui n'ont pas été annoncées, dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU ;

c) Examiner les avis de vacance de poste qui pourraient convenir aux personnes concernées et encourager ces dernières à postuler ;

d) Assurer le suivi des candidatures présentées par les membres du personnel dans Inspira en communiquant avec les entités concernées et en les encourageant à y prêter toute l'attention voulue.

28. L'équipe chargée de la réaffectation du personnel a collaboré étroitement avec le Groupe du contrôle hiérarchique du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour examiner les demandes de contrôle hiérarchique soumises par des membres du personnel ayant reçu des avis de cessation de service, afin de fournir davantage d'indications aux entités des Nations Unies sur les obligations de l'Organisation concernant la réaffectation des titulaires d'engagements à titre permanent ou d'engagements continus, ces demandes pouvant donner lieu à des recours devant le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies. Au 30 juin 2022, le personnel de la MINUAD avait présenté 36 demandes de contrôle hiérarchique (y compris des demandes de sursis à exécution), dont 26 avaient abouti à des réaffectations et 10 avaient été réglées à l'amiable.

29. L'équipe chargée de la réaffectation du personnel a également participé à des réunions, à des exposés et à des discussions individuelles avec des responsables des ressources humaines dans l'ensemble du Secrétariat, notamment dans des commissions régionales, des missions et des bureaux hors Siège, en y fournissant : a) des orientations et des conseils concernant la jurisprudence ; b) des explications sur les risques susceptibles d'aboutir à des obligations importantes pour l'Organisation ; c) des informations à jour et des rappels sur les réaffectations dans les entités en question ainsi que sur la base de données Horizon, où figuraient les

profils de tous les membres du personnel touchés par le retrait. L'équipe a consacré un temps considérable aux personnes touchées par le retrait des effectifs, interagissant quotidiennement avec elles dans certains cas, pour les tenir au courant des possibilités de réaffectation, les encourager à postuler aux emplois vacants et leur fournir une assistance et un soutien personnalisés.

30. Entre la création de l'équipe chargée de la réaffectation du personnel et le 30 juin 2022, 108 membres du personnel recruté sur le plan international de la MINUAD ont été réaffectés à différents postes au sein de l'Organisation, au moyen de transferts latéraux relevant de l'autorité de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines ou de candidatures soumises en réponse à des avis de vacance de poste publiés dans Inspira.

31. Les enseignements ci-après, entre autres, ont été tirés des activités de l'équipe chargée de la réaffectation du personnel :

- a) Il faut communiquer le plus tôt possible avec le personnel concerné (en tenant des réunions générales) ;
- b) Il convient de fournir le plus tôt possible des conseils, des outils et des orientations au personnel concerné ;
- c) Il convient de mettre en place dès que possible une équipe spécialisée pour gérer les activités de réduction des effectifs, étant donné que la mise en place d'une telle équipe et le recrutement et la formation de ses membres exigent beaucoup de travail ;
- d) Il convient d'élaborer des orientations provisoires concernant la réaffectation du personnel touché ;
- e) Il convient d'élaborer et d'adopter une politique relative à la réduction des effectifs.

32. Du début du retrait de la MINUAD à la fin de sa liquidation, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2022, 158 membres du personnel de la MINUAD touchés par la clôture de la mission ont été réaffectés.

#### *Unité de gardes des Nations Unies*

33. Dans sa résolution 2559 (2020), le Conseil de sécurité a prié le Gouvernement soudanais de respecter pleinement toutes les dispositions de l'Accord sur le statut des forces du 9 février 2008 jusqu'au départ du Soudan de l'élément final de la MINUAD, en particulier les dispositions relatives à la sûreté et à la sécurité de la MINUAD qui stipulent, notamment, que le Gouvernement soudanais prend toutes les mesures appropriées pour assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation de la MINUAD, de ses membres et du personnel associé ainsi que de leurs biens et avoirs, et prend toutes les mesures nécessaires pour protéger les membres de la MINUAD et du personnel associé, leur équipement et leurs locaux. Au paragraphe 3 de sa résolution, il a en outre autorisé, pour la durée du retrait et de la liquidation de la MINUAD, le maintien d'une unité de gardes composée d'effectifs existants de la MINUAD, afin de protéger le personnel, les installations et les biens de l'Opération.

34. Au cours de la phase initiale de planification de la liquidation, il a été décidé que le dispositif de sécurité de la MINUAD pour la phase de liquidation comprendrait une unité de gardes composée de deux unités de police constituées avec un effectif total de 360 agents en tenue ainsi que de deux policiers hors unités constituées et d'un membre du personnel recruté sur le plan international. Après de nouvelles consultations organisées avec le Gouvernement hôte, il a été convenu que l'Unité de gardes comprendrait trois unités de police constituées supplémentaires déjà déployées

dans la zone de la mission. Conformément au concept des opérations, l'Unité de gardes a été chargée d'assurer la protection 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du camp d'El-Fasher ainsi que de son personnel et de ses biens, principalement à l'intérieur du périmètre du camp, ainsi que de fournir des escortes armées limitées lors des déplacements du personnel et des biens des Nations Unies, le cas échéant. Elle devait empêcher toute intrusion dans le camp et effectuer des tâches de garde statique à des endroits désignés, notamment les portes d'entrée et de sortie, les miradors situés le long de la clôture du camp et d'autres installations et équipements clés, et devait mener des patrouilles motorisées et pédestres à l'intérieur du camp. Elle a maintenu une force d'intervention rapide prête à répondre à toute urgence touchant à la sûreté et à la sécurité de l'Opération. Pendant les situations de crise, elle assurait la protection statique des points critiques, tels que la banque, la cour de transport, la station de carburant, le centre de communication, y compris le centre des opérations de sécurité, les cours de générateurs, les installations de type Rubb Hall abritant les fournitures et les plateformes de regroupement.

35. Les autorités gouvernementales chargées de la sécurité devaient prendre des mesures adaptées pour protéger la MINUAD pendant sa phase de liquidation et ainsi augmenter la capacité de l'Unité de gardes. Parmi les mesures entreprises, citons une coordination étroite avec l'équipe de liquidation et l'Unité de gardes, le déploiement de forces de sécurité gouvernementales sur le périmètre de sécurité situé au-delà de la clôture du camp d'El-Fasher et toute autre activité de sécurité nécessaire pour protéger le personnel, les locaux et les biens de la MINUAD, conformément aux responsabilités établies. Afin d'assumer son rôle, comme escompté par le Conseil de sécurité, le Gouvernement a entamé des discussions avec la MINUAD pour la mise à disposition d'une force de sécurité composée de 206 militaires des Forces armées soudanaises et de 50 membres de la Force de police soudanaise pour garder le périmètre extérieur du camp d'El-Fasher, les capacités de l'Unité de gardes pouvant ne pas être suffisantes en cas de tentatives de pillage majeures. Cependant, le déploiement ultérieur par le Gouvernement de groupes armés non intégrés aux forces armées gouvernementales autour du camp a entraîné de multiples restrictions de la liberté de circulation, y compris la détention et le détournement de biens et d'équipements.

36. Compte tenu des progrès accomplis dans le cadre des activités de liquidation propres au site d'El-Fasher, et conformément aux directives du Siège, l'Opération avait prévu le rapatriement progressif des trois unités de police constituées pour les 31 octobre, 30 novembre et 15 décembre 2021, respectivement. Du fait du coup d'État du 25 octobre 2021, des troubles sécuritaires qui en ont résulté, de la détérioration des conditions de sécurité ainsi que de la congestion de Port-Soudan et des retards pris dans les expéditions, la date du retrait de la MINUAD a dû être reportée au 31 mars 2022, d'où la prolongation des deux unités de police constituées restantes, lesquelles ont été transférées à Entebbe à la suite des événements survenus du 24 au 29 décembre 2021 avant d'être définitivement rapatriées le 8 janvier 2022.

#### *Coopération de l'Opération avec le Gouvernement soudanais*

37. Tout au long du processus de liquidation, la MINUAD a rencontré des difficultés liées aux restrictions que les autorités gouvernementales et les populations locales ont imposées aux déplacements, des cargaisons ayant été retenues et des convois ayant été empêchés de se rendre à leur destination. Il y a également eu des restrictions dans l'enlèvement des matériaux de rebut, dans la récupération du matériel appartenant à l'ONU sur les sites et dans les ventes commerciales. La délivrance de visas (d'entrée, d'entrées multiples et de résidence) et de permis d'exportation a également été retardée, et des pillages et détournements de biens de l'ONU ont eu lieu. Malgré ces difficultés, qui s'inscrivaient également dans le contexte de la pandémie de maladie

à coronavirus (COVID-19) et de l'instabilité des conditions de sécurité, la collaboration avec l'équipe spéciale conjointe du Gouvernement<sup>2</sup> a permis de renforcer la confiance et ainsi de créer un environnement plus harmonieux et de permettre aux autorités soudanaises d'être plus réactives dans le traitement des questions d'ordre opérationnel.

38. Conformément aux dispositions de l'accord-cadre conclu le 4 mars 2021 entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD pour le transfert des bases d'opérations et du matériel à des fins exclusivement civiles, le Gouvernement a porté la responsabilité de la sécurité afin de garantir l'intégrité physique et la protection des bases d'opérations et du matériel remis. La capacité du Gouvernement hôte à coordonner et à assurer la sécurité avec les autorités des États constituait un défi majeur. Au cours de la période de liquidation, l'équipe de liquidation a organisé un certain nombre de réunions de sensibilisation auprès des populations locales ainsi qu'une série de visites de pré-inspection et de transfert pour sensibiliser les populations locales et élaborer des plans relatifs à la remise des parties du camp d'El-Fasher. Elle a abordé toutes les activités transversales, y compris le choix des utilisateurs civils qui hériteraient des sites et les approches adaptées à la remise du camp, avec une évaluation complète des risques pour chaque site.

*Coopération avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan*

39. Avant la fin de son mandat, le 31 décembre 2020, la MINUAD avait établi un mécanisme conjoint de coordination avec la MINUATS, présidé par le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD. Avec le départ de l'officier responsable de l'Opération à la fin du mois de juin 2021, la MINUAD et la MINUATS ont continué de se coordonner étroitement de façon à synchroniser autant que possible la réduction des effectifs de l'Opération et le renforcement des capacités de la MINUATS. À cette fin, des membres du personnel de la MINUAD ont été affectés à la MINUATS et des services ont été partagés sur la base du recouvrement des coûts.

40. En octobre 2020, la MINUAD a passé avec la MINUATS un accord de prestation de services qui détaillait les services à fournir et les modalités de recouvrement des coûts pour les différents services fournis à la MINUATS (services de transport, fourniture de bureaux et de logements et installations connexes, services de communication et d'informatique, matériel, contrôle des mouvements et services aériens, services médicaux, services d'approvisionnements essentiels, achats, gestion financière, services de sécurité et services d'appui à la gestion immobilière).

41. Tout en fournissant un appui continu au démarrage de la MINUATS, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2525 \(2020\)](#), la MINUAD a mis en place des accords de partage des coûts en vertu desquels elle a progressivement confié son rôle de prestataire de services à la MINUATS. Cette mesure s'est révélée bénéfique dans le contexte de la diminution constante des capacités de la MINUAD et du transfert des locaux de l'ancien Bureau de liaison de Khartoum de la MINUAD à la MINUATS, à la suite duquel la MINUAD est devenue locataire. De même, la MINUAD a mis fin à ses propres opérations aériennes à compter du 31 août 2021 et a partagé les appareils de la MINUATS et utilisé ponctuellement des appareils de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de la

<sup>2</sup> L'équipe spéciale conjointe était une équipe intersectorielle composée de représentants de tous les ministères concernés qui œuvrait à appuyer le retrait et la liquidation de la MINUAD, notamment par la coordination avec les autorités de l'État.

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) selon le principe du recouvrement des coûts.

*Fermeture progressive du camp d'El-Fasher*

42. En prévision de la réduction de ses effectifs et de sa liquidation, la MINUAD a revu ses processus de fermeture et de remise des sites, y compris les listes complètes de contrôle des activités et des résultats attendus pour toutes les parties prenantes, ce qui a permis à l'ensemble des responsables des mesures de mener un effort concerté aboutissant à l'achèvement des activités préalables à la fermeture. Ces processus ont été documentés et les informations y relatives ont été diffusées par l'intermédiaire des instructions permanentes révisées relatives à la fermeture des camps et des bases d'opérations de la MINUAD, à la remise des locaux, des installations et des terrains et à la cession des actifs de l'Opération, approuvées le 5 novembre 2020 par le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD. Une collaboration de haut niveau avec le Gouvernement soudanais a été entreprise dans le cadre de l'accord-cadre signé le 4 mars 2021 entre la MINUAD et le Gouvernement garantissant l'utilisation à des fins exclusivement civiles des sites et du matériel remis.

43. L'Opération a conservé une approche fondée sur les risques pour hiérarchiser et exécuter les activités de liquidation sur le terrain et a en permanence suivi et mis à jour les facteurs de risque et les mesures d'atténuation dans les domaines suivants :

a) Le manque de capacité du Gouvernement soudanais à atténuer les risques et à répondre aux exigences en matière de sécurité et de protection était une source de grande préoccupation dans l'optique du transfert progressif des secteurs du camp d'El-Fasher. L'Opération a adopté une approche collaborative avec le Gouverneur du Darfour septentrional et le Directeur de la police pour déployer progressivement la police soudanaise dans les secteurs du camp d'El-Fasher avant la remise du site ;

b) Dans la mesure où les dirigeants du Darfour, notamment le Gouverneur de la région et les walis de l'État du Darfour, craignaient que les biens vendus soient systématiquement transférés hors du Darfour, les mouvements de convois hors du camp d'El-Fasher ont fait l'objet d'examen minutieux et d'interruptions. À titre de mesure d'atténuation, l'Opération a largement annoncé les ventes organisées à toutes les administrations des États du Darfour et a proposé au Gouvernement soudanais, notamment au Gouverneur et aux administrations des États du Darfour, la vente directe des biens excédentaires à leur juste valeur marchande. Elle a en outre facilité la tenue de la conférence des gouverneurs du Darfour à El-Fasher les 10 et 11 septembre 2021, où ils ont assisté à un exposé détaillé sur la liquidation et reçu des éclaircissements à son sujet ;

c) Le manque de capacité du Gouvernement soudanais, à tous les niveaux, à assurer l'entretien et l'exploitation durables des installations du camp d'El-Fasher transférées est un sujet de préoccupation. L'Opération a tiré les enseignements des précédentes fermetures et facilité l'arrivée des utilisateurs civils sur les sites avant le transfert de ces derniers. En outre, elle est restée en étroite contact avec les utilisateurs après le transfert des installations afin de leur fournir des conseils et l'aide nécessaire au bon fonctionnement des locaux dans la durée. Elle a recruté 18 personnes, nommées par le Gouverneur du Darfour septentrional, qui seraient chargées de la maintenance et de l'exploitation du camp, ainsi que du transfert de connaissances à l'utilisateur civil, en l'occurrence l'exploitant de l'État du Darfour septentrional, une fois les actifs cédés. Dans le cadre des ateliers consultatifs organisés par l'Opération avec l'équipe spéciale conjointe du Gouvernement, des représentants du Bureau du Gouverneur de la région du Darfour et des administrations des États du Darfour, ainsi que des représentants de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies, le

Gouvernement a été encouragé à proposer des projets conjoints avec l'équipe de pays et la MINUATS, ce qui lui a permis d'obtenir un appui en termes de renforcement des capacités ainsi qu'un appui financier ;

d) Le déploiement important de groupes armés à l'extérieur du camp d'El-Fasher à partir de juin 2021 est resté un sujet de préoccupation. Un certain nombre d'envois ont été retardés en raison de l'interférence des groupes armés. Certains biens (transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à des entités des Nations Unies ou même à des organismes gouvernementaux) ont été saisis et n'ont pas été rendus. L'Opération a mis en place des mécanismes de coordination solides par l'intermédiaire des bureaux de liaison du wali du Darfour septentrional et du Gouverneur de la région du Darfour, notamment une coordination hebdomadaire et quotidienne des mouvements, et a établi des bureaux de liaison au camp d'El-Fasher. En outre, elle a obtenu un accord avec le bureau de douane pour effectuer toutes les inspections sur place dans le camp, évitant ainsi de devoir le faire dans la ville d'El-Fasher. Une fois le dédouanement effectué dans les locaux de l'Opération, les Forces armées soudanaises escortaient les convois de la MINUAD jusqu'à la frontière de la région du Darfour ;

e) Les troubles civils survenus au Soudan oriental, plus précisément dans la région de Port-Soudan, ont entraîné l'arrêt des opérations portuaires, les principales compagnies maritimes ayant suspendu les réservations et le chargement des marchandises. L'Opération a dialogué avec les transitaires sous contrat pour veiller à ce que les marchandises en transit vers Port-Soudan soient stockées et correctement sécurisées dans les entrepôts des prestataires de services, pour être acheminées dès que les conditions de sécurité s'amélioreraient et les opérations portuaires reprendraient.

44. Le plan de liquidation de l'Opération prévoyait une approche progressive de la transition et de la fermeture du camp d'El-Fasher, qui a été élaborée en tenant compte des évaluations des risques et des enseignements tirés de la fermeture d'autres sites, camps et installations de l'équipe de la MINUAD au cours de la période de retrait de l'Opération. Conformément aux instructions permanentes de l'Opération et à l'accord-cadre, la MINUAD a procédé à des inspections conjointes approfondies de chaque élément du camp d'El-Fasher, avec la participation de représentants du comité d'État du Darfour septentrional, des autorités locales, de la population locale, de personnes déplacées et des utilisateurs civils sélectionnés.

45. Le camp d'El-Fasher a été divisé en secteurs autonomes, qui auraient pu être utilisés séparément à des fins spécifiques. La mise en œuvre planifiée et organisée des activités préalables à la fermeture a ainsi été possible, tandis qu'une coopération continue avec le Gouvernement hôte a permis de sélectionner et d'impliquer les utilisateurs civils et d'établir des mécanismes de sécurité adaptés. Le camp et cinq sites satellites ont été fermés et remis au Gouvernement soudanais au cours de l'exercice.

46. On a procédé à la fermeture et à la remise au Gouvernement des secteurs du camp et des sites satellites à El-Fasher en plusieurs phases, comme suit : le complexe du Centre de recherches en agronomie le 2 août 2021 ; la section sud-ouest du camp d'El-Fasher le 29 septembre 2021 ; le studio de radiodiffusion le 20 octobre 2021 ; la section nord du camp d'El-Fasher, le site de décharge de Zamzam et le site de forage (puits de Gonji) le 20 décembre 2021 ; la section sud-est du camp d'El-Fasher, le terminal de l'aéroport d'El-Fasher et les puits de forage de l'Agence des États-Unis pour le développement international et de l'Éthiopie le 29 décembre 2021 par l'intermédiaire d'un transfert technique.

47. Le 24 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/244 A, par laquelle elle a approuvé le don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à l'Opération, et le 3 mars 2022, le gouvernement du Darfour septentrional a reconnu le transfert de propriété du camp d'El-Fasher et des sites annexes, notamment les terrains, les biens immobiliers, les infrastructures, les actifs, les équipements et le matériel, y compris ceux qui avaient été précédemment remis en vertu de certificats de possession temporaire.

*Activités d'atténuation et de régénération de l'environnement*

48. La MINUAD a élaboré une stratégie de fermeture de site et de dépollution de l'environnement visant spécifiquement à guider la conduite responsable des activités d'atténuation et de régénération de l'environnement. À cette fin, elle s'est inspirée des politiques et des directives des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et a tenu compte des méthodes et des procédures améliorées issues des enseignements tirés d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont été fermées. Dans le cadre de cette stratégie, une évaluation initiale de l'incidence de la fermeture sur l'environnement a été réalisée afin de recenser toutes les activités d'atténuation nécessaires. Elle a été suivie d'activités majeures et finales d'atténuation et de régénération de l'environnement. Avant la remise des sites, une inspection conjointe a été entreprise avec le représentant du Gouvernement soudanais et les comités techniques des États, laquelle a permis de contrôler les travaux réalisés en faveur de l'environnement et de les consigner dans l'additif à l'évaluation de l'incidence de la fermeture de l'Opération sur l'environnement. La procédure a été bouclée avec la délivrance d'un certificat de conformité aux normes environnementales lors de la remise des sites.

49. La MINUAD a signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement soudanais (par l'intermédiaire du Ministère de l'énergie et du pétrole), la Sudanese Petroleum Corporation et Petroleum Laboratories, Research and Studies, afin d'effectuer des analyses des sols pour en tester la teneur en hydrocarbures pétroliers. Cela a permis de réaliser des tests complets sur des échantillons de sol provenant de tous les sites et secteurs, qui ont été fournis au Gouvernement.

50. Au cours des phases de retrait et de liquidation, la MINUAD a collaboré avec le Siège de l'ONU, la Base de soutien logistique des Nations Unies et l'équipe du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, ainsi qu'avec les entités compétentes des Nations Unies au Soudan et les représentants du Gouvernement soudanais, en particulier le Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles, afin de garantir la conduite d'activités responsables d'atténuation et de régénération de l'environnement et l'élimination en toute sécurité de divers déchets avant son retrait.

51. La MINUAD a adopté une approche fondée sur les risques pour les activités d'atténuation et de régénération de l'environnement, pris en compte les différentes zones à risque et examiné les différentes mesures prises pour remédier à l'incapacité à achever les dernières activités environnementales, ainsi que l'incidence négative sur l'état de l'environnement au camp d'El-Fasher, causée par : a) les incursions de pillards ; b) l'insécurité croissante au camp d'El-Fasher ; c) le manque d'installations de traitement des déchets médicaux et des produits chimiques au Soudan ; d) l'ingérence croissante du personnel du Bureau du Gouverneur de la région du Darfour ; e) une éventuelle atteinte à la réputation de l'Organisation.

52. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 28 décembre 2021, l'Opération a divisé la base logistique d'El-Fasher en 22 secteurs et 5 sites satellites (la décharge de Zamzam, le terminal de l'aéroport d'El-Fasher et 3 sites de forage) afin d'assurer une atténuation responsable des effets de la liquidation sur l'environnement et la

transition/remise au Gouvernement hôte. Au cours de cette période, les derniers travaux ont été achevés dans 16 secteurs et 4 sites satellites (la décharge de Zamzam et 3 sites de forage), dont 13 secteurs et 2 sites satellites (la décharge de Zamzam et le site de forage de Gonji) ainsi que le studio de radio ont été remis au Gouvernement, et la MINUAD a obtenu des certificats de conformité aux normes environnementales. Les derniers travaux pour deux secteurs et le terminal de l'aéroport ont été lancés mais n'ont pas été achevés avant la relocalisation forcée à Khartoum. Dans quatre secteurs, les mesures d'atténuation finales n'avaient pas été prises au moment de la relocalisation.

53. Avant le retrait de l'Opération du camp d'El-Fasher le 29 décembre 2021, plus de 44 000 litres de concentré liquide et plus de 11 000 kilogrammes de produits chimiques solides en poudre avaient été traités et éliminés en toute sécurité. De même, plus de 16 000 kilogrammes de déchets médicaux, 142 000 kilogrammes d'archives, 430 matelas usagés et 1 617 tubes et lampes fluorescents usagés ont été éliminés en toute sécurité, et le traitement de 150 mètres cubes de sol pollué a été entamé mais n'a pas été terminé avant le retrait. Ces efforts réduisent le risque d'exposition des populations locales à ces produits chimiques dangereux. Avant le retrait d'El-Fasher, 60 % du traitement des sols avait été achevé. À la fin de la période de liquidation, le 30 juin 2022, le Ministère de l'énergie et du pétrole avait terminé d'analyser la teneur en hydrocarbures pétroliers des 34 échantillons de sol, sans que les Nations Unies aient à s'inquiéter ou à assumer une responsabilité supplémentaire.

54. Le 2 décembre 2021, la MINUAD a remis du matériel et des appareils d'épuration de l'eau au groupe chargé de l'administration de l'eau du Ministère du développement urbain et des ponts et chaussées par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en tant que sponsor. Les biens donnés comprenaient du matériel de traitement de l'eau, du matériel permettant de tester la qualité de l'eau, des produits chimiques, de l'hypochlorite de sodium (qui peut générer environ 634 000 litres de chlore, lesquels peuvent purifier environ 12 milliards de litres d'eau douce) et d'autres fournitures. En outre, la MINUAD a fourni le matériel nécessaire à l'exploitation des sources d'eau souterraine et deux stations modulaires de purification de l'eau (d'une capacité de production de 2 500 litres d'eau potable pure par heure), qui, ensemble, devraient générer 40 000 litres d'eau potable par jour, soit plus de 14 millions de litres à l'année. Dans le cadre de ses activités d'administration des eaux en milieu urbain, le bureau local de l'UNICEF à El-Fasher a appuyé le renforcement des capacités et la formation du personnel de l'administration des eaux en milieu urbain, la fourniture d'un appui technique ainsi que le suivi de l'utilisation attendue des équipements et du matériel.

55. Malgré les événements survenus fin décembre 2021, la MINUAD a pu récupérer divers déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques, des produits chimiques et des déchets médicaux, qui ont tous été traités dans les installations du prestataire à El-Fasher et à Khartoum en vue de leur élimination finale. Le pillage du camp d'El-Fasher, qui a commencé le 24 décembre 2021, a eu des retombées négatives sur l'environnement du fait de la combustion de pneus et de câbles, de la dispersion de déchets de munitions lors des fréquents tirs d'armes, et de la pollution des sols par la distribution illégale de carburant et d'huile provenant de générateurs, de réservoirs de stockage de carburant, de véhicules et d'autres installations consommant du carburant. La question a été portée à l'attention du Gouvernement soudanais grâce à des notes verbales envoyées au Ministère des affaires étrangères.

56. Restant pleinement attachée à ses obligations en matière d'environnement, la MINUAD a œuvré – avec le Conseil supérieur soudanais de l'environnement et des ressources naturelles et le département chargé de l'environnement au Darfour

septentrional – à la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé sur les questions environnementales résiduelles, telles que l'élimination en toute sécurité des déchets récupérés et la production de rapports finaux sur les activités en faveur de l'environnement menées dans le camp d'El-Fasher et ses sites satellites. Les travaux d'élimination des déchets ont été menés à bien par le prestataire désigné et documentés par des certificats de renonciation aux biens et des certificats de cession des biens, qui protègent la MINUAD et l'ONU de toute réclamation et de toute responsabilité à l'avenir.

#### *Liquidation des biens de l'Opération*

57. La MINUAD a planifié la cession des biens et articles appartenant à l'ONU conformément à l'article 5.14 du Règlement financier de l'Organisation. À cet effet, un plan préliminaire de cession des biens et articles faisant l'objet de mises à jour continues avait été mis au point, au titre duquel ceux-ci étaient classés dans les cinq catégories suivantes : groupe I : matériel en bon état devant être transféré à d'autres opérations de maintien de la paix ou placé dans la réserve de la Base de soutien logistique des Nations Unies et entretenu par celle-ci ; groupe II : matériel pouvant être transféré à d'autres activités de l'Organisation financées par des contributions statutaires ; groupe III : matériel pouvant être vendu à la juste valeur à d'autres entités des Nations Unies, à des organisations internationales ou à des organisations gouvernementales et non gouvernementales ; groupe IV : matériel pouvant faire l'objet d'une vente commerciale ; groupe V : matériel pouvant être remis gratuitement au Gouvernement hôte avec l'approbation préalable de l'Assemblée générale. Pour les biens qui n'entraient pas dans les groupes prévus ci-dessus, les décisions ont été prises conformément à l'alinéa e) de la règle de gestion financière 105.23 relative à la liquidation par donation dans l'intérêt de l'Organisation, et aux seuils d'approbation prescrits dans le dispositif de délégation de pouvoir pour la gestion des biens.

58. Dans le plan de liquidation de la MINUAD a été défini l'ordre de priorité des activités relatives à la cession, en trois phases : la phase I (juillet-septembre 2021) a concerné la réalisation des transferts entre missions, des ventes à la juste valeur et des ventes commerciales ; la phase II (septembre 2021-mars 2022) a concerné les cessions sans frais au Gouvernement soudanais, avec l'approbation préalable de l'Assemblée générale et conformément à l'alinéa e) de l'article 5.14 du Règlement financier et à l'appui des impératifs nationaux et du Plan national de protection des civils ; la phase III (mars-juin 2022) a concerné les activités d'élimination des résidus, les dons au Gouvernement (Darfour septentrional et région du Darfour) et le transfert des activités de liquidation résiduelles au Département de l'appui opérationnel et à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Tout au long de la période de liquidation, ces phases se sont accélérées en raison d'une combinaison de facteurs liés à la situation politique au Soudan et aux conditions de sécurité dans la zone de la mission.

59. La planification de la cession des biens s'est appuyée sur la demande que le Gouvernement soudanais a formulée par l'intermédiaire d'une note verbale du Ministre soudanais des affaires étrangères datée du 7 septembre 2021, demandant à soutenir le Plan national de protection des civils par des dons ou des donations de matériel excédentaire. La cession des biens immobiliers et autres propriétés du camp d'El-Fasher a été planifiée en tenant compte des résultats finaux que le wali du Darfour septentrional escomptait pour l'utilisation du camp à des fins civiles, et dont il a fait part le 12 septembre 2021.

60. Conformément aux dispositions de l'alinéa e) de l'article 5.14 du Règlement financier (qui exige l'approbation préalable de l'Assemblée générale pour la cession

de biens sans frais), la MINUAD a présenté une demande de don d'actifs au Gouvernement soudanais, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/244 A.

61. En prévision de la réduction de ses effectifs et de sa liquidation, la MINUAD a revu ses processus et procédures pour assurer la responsabilité des actifs physiques conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations Unies, aux orientations stratégiques que le Siège de l'ONU a publiées sur le suivi des résultats en matière de gestion du matériel et la communication d'informations à ce sujet, et aux observations et recommandations des organes de contrôle. Elle a adopté des mesures pour effectuer une vérification physique complète, s'assurer de la disponibilité des pièces justificatives nécessaires, achever le rapprochement des divergences avec les registres des actifs dans Umoja et veiller à ce que le processus d'approbation de la comptabilisation en pertes soit achevé en temps voulu. Ces mesures ont été adaptées à l'étape du cycle de vie de la MINUAD, compte tenu : a) du court délai pour préparer la liquidation ; b) du parc immobilier important et vieillissant ; c) de la grandeur de la zone d'opérations ; d) de l'insuffisance et de la diminution constante de la capacité à relever ces défis en vue de la liquidation.

62. Les principales mesures nécessaires pour veiller à la due application du principe de responsabilité ont été entreprises comme suit : a) un processus de gouvernance adapté à la liquidation des actifs, y compris le contrôle, a été mis en place ; b) les fonctions, processus et procédures d'appui aux missions ont été révisés et alignés sur les activités de retrait et de liquidation ; c) les capacités requises ont été obtenues grâce au déploiement de personnel supplémentaire dans le cadre d'engagements temporaires et d'affectations provisoires ; d) des partenariats productifs ont été établis avec le Siège de l'ONU, la Base de soutien logistique des Nations Unies et d'autres missions des Nations Unies sur le terrain.

63. Pour se préparer à la liquidation des actifs, la MINUAD a rationalisé les opérations de comptabilisation en pertes des biens, du matériel et des stocks, a examiné et validé les droits d'accès à Umoja qui lui avaient été fournis, et a renforcé la compréhension que les différents responsables des mesures avaient du processus de bout en bout et des interfaces. Dans le cadre de son programme de travail pour la vérification, la comptabilisation en pertes et la cession des biens, elle a revu ses processus de fermeture et de remise des sites, y compris les listes complètes de contrôle des activités et des résultats attendus pour toutes les parties prenantes, ce qui a permis à l'ensemble des responsables des mesures de mener un effort concerté aboutissant à l'achèvement des activités préalables à la fermeture.

64. En ce qui concerne la vérification physique des sites et la comptabilisation en pertes des avoirs, les procédures révisées ont permis de mettre en place des vérifications physiques conjointes de chaque site, l'accent étant mis sur la gestion des biens, les sections techniques, les gestionnaires du camp et le Centre d'appui à la mission. Les résultats de ces vérifications ont ensuite été traduits, par l'intermédiaire d'une analyse coûts-avantages, en mesures concrètes et mesurables à prendre dans le cadre de la cession des biens ou de leur récupération en vue de leur transfert vers d'autres opérations ou de leur vente. Une attention particulière a été accordée aux besoins avérés d'autres opérations et organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'à l'état technique et à la durée d'utilité restante des biens et à la nécessité d'aligner les mesures de cession sur les activités restantes de l'Opération et sur le respect des normes environnementales. Les mesures prises en vue de la comptabilisation des biens en pertes ont été lancées bien avant la fermeture prévue du site et des locaux, de sorte que toutes les mesures d'approbation de la cession soient achevées avant la fermeture physique du site.

65. Toutes les décisions relatives à la cession ont été prises sur la base de l'analyse coûts-avantages, des besoins avérés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des activités financées par les contributions statutaires, des besoins de l'équipe de pays des Nations Unies et des demandes du Gouvernement hôte et des ONG qui étaient conformes au mandat de l'Opération et au mandat plus large des Nations Unies dans la région du Darfour et au Soudan.

66. Une attention particulière a été accordée, et la priorité a été donnée, à la fourniture, en exécution du mandat, d'un appui au démarrage de la MINUATS, à la fourniture d'un appui aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans la région du Darfour et à l'appui fourni à la mise en œuvre du Plan national de protection des civils. Le comité technique nommé par l'équipe spéciale conjointe du Gouvernement hôte a procédé, du 28 novembre au 15 décembre 2021, à une inspection des biens excédentaires pouvant être utiles à la mise en œuvre du Plan national, et a décidé de les attribuer aux États du Darfour et au gouvernement régional. Même si la MINUAD a largement annoncé les ventes commerciales et publié les avis correspondants, les ventes ont été annulées en octobre 2021 en raison du faible intérêt que démontraient les acheteurs qualifiés. Les ventes à la juste valeur ont été étendues aux gouvernements des cinq États du Darfour, au gouvernement régional du Darfour et à d'autres ministères fédéraux.

67. La cession du matériel sous la forme de vente de rebut dans le cadre de contrats de systèmes locaux s'est avérée irréalisable, et cette modalité de cession a dû être abandonnée en raison de l'ingérence constante du Gouvernement hôte et des populations locales, qui a consisté à restreindre les déplacements, à arrêter ou à détenir le personnel et les véhicules du prestataire, et à demander de ne pas vendre les matériaux de rebut mais de les fournir au Gouvernement sous la forme de dons. Comme l'a spécifiquement demandé le Gouvernement lors d'inspections conjointes des locaux de la MINUAD, ces matériaux de rebut lui ont été donnés pour que les populations locales les utilisent à des fins d'artisanat et de formation.

68. En collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies, la MINUAD a recensé le matériel à envoyer à Brindisi pour leur remise en état et leur inclusion dans la réserve de matériel de l'ONU, ce qui est considéré comme une étape vers le renforcement de la gestion globale du cycle de vie des actifs au sein du Secrétariat. La remise en état et la réutilisation de ces actifs sont valorisées dans le cadre du concept des « 3 R » (restitution, remise en état, réutilisation).

69. L'étendue des biens à remettre en état a été définie sur la base de leur valeur d'acquisition et du délai d'approvisionnement et après évaluation de leur âge, de leur état technique réel et de la demande anticipée à leur sujet, ainsi que d'une analyse coûts-avantages. Au total, 101 biens ont été récupérés auprès de la MINUAD, dont 82 véhicules lourds et installations de construction et 19 générateurs. Sur la base de l'évaluation technique de chaque bien, la Base de soutien logistique des Nations Unies a établi la stratégie de remise en état la plus économique possible, qui peut impliquer une remise en état en interne, une externalisation auprès de prestataires de services spécialisés ou une approche combinée. Les équipements quittant la Base de soutien logistique après leur remise en état seront « presque comme neuf », c'est-à-dire qu'ils auront été entièrement remis en état, que leur état mécanique aura été restauré et que leur carrosserie aura été complétée et repeinte. Les travaux de remise en état permettront de prolonger la durée de vie utile restante d'au moins six ans, voire plus, selon le type d'équipement. Leur coût ne doit pas dépasser 30 % de la valeur d'acquisition du bien. Le coût de remise en état des 101 biens est estimé à 5,88 millions de dollars, soit 27,8 % du coût total des acquisitions de 21,1 millions de dollars, et a été financé à l'aide des ressources de la MINUAD. Une fois remis en état, les biens seront placés dans la réserve de matériel de l'ONU et seront déployés

sur demande pour des opérations sur le terrain. À ce jour, sept opérations sur le terrain ont précommandé 45 des biens en question.

70. Tout au long du processus de planification et de mise en œuvre de la cession des biens, une attention particulière a également été accordée au respect des politiques environnementales. Toutes les matières dangereuses et tous les déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches de toner usagées, déchets médicaux et médicaments périmés ont été extraits des matériaux de rebut et traités dans le cadre des accords contractuels établis et en consultation avec le Conseil supérieur soudanais de l'environnement et des ressources naturelles. Les événements survenus à El-Fasher en décembre 2021, qui ont conduit à la relocalisation du personnel civil et au rapatriement de l'Unité de gardes des Nations Unies au 29 décembre 2021, ont entraîné le regroupement d'un volume limité de matières dangereuses, de déchets d'équipements électriques et électroniques et de produits chimiques dans les locaux du prestataire à El-Fasher, qui ont été traités de manière coordonnée.

71. La MINUAD a achevé l'élimination des munitions d'armes légères et des munitions périmées en partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU avant le 7 août 2021. Les munitions résiduelles non périmées de l'Unité de gardes ont été transférées à la FISNUA, où elles ont été éliminées de manière adéquate.

72. Tout en respectant strictement les restrictions concernant l'élimination du matériel régi par les certificats d'utilisateur final et les procédures d'octroi de licences d'exportation pour le matériel fourni aux pays soumis à un embargo, la MINUAD a entrepris des consultations avec le Siège de l'ONU afin d'étudier la possibilité d'utiliser du matériel informatique et de communication à l'appui de la mise en œuvre du Plan national de protection des civils et des programmes des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. À la suite d'un accord conclu avec le Gouvernement hôte et d'un engagement écrit de sa part d'utiliser les tours de télécommunication (dépourvues de tout équipement de télécommunication) à des fins civiles, les tours ont été cédées au Gouvernement par l'intermédiaire d'un don. De même, du matériel informatique a été vendu au Programme alimentaire mondial, à sa demande, à sa juste valeur pour permettre l'exécution de ses programmes au Darfour.

73. Au cours de l'exercice, la MINUAD a achevé la cession d'immobilisations corporelles et de stocks dont le coût d'acquisition s'élevait à 405,1 millions de dollars et la valeur comptable nette à 138,7 millions de dollars, conformément au plan de liquidation et en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et le dispositif de délégation de pouvoir pour la gestion des biens.

74. Des informations détaillées sur les actifs de la MINUAD liquidés avant et pendant la période de liquidation seront fournies à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session dans le cadre du rapport final du Secrétaire général sur la liquidation des actifs de la MINUAD.

#### *Activités de transport, mouvements et transferts de l'Opération*

75. Au cours de l'exercice, les activités de transport de l'Opération ont été marquées par le degré élevé d'exigence en matière de mouvements de marchandises et de personnel, par la grandeur de la zone géographique d'opérations, par la longueur et la lourdeur des procédures nécessaires pour obtenir les autorisations d'exportation, par la longueur des itinéraires de transport via Port-Soudan, par la congestion de Port-Soudan, par l'instabilité des conditions de sécurité et par la réduction des effectifs.

76. Pour garantir sa disponibilité opérationnelle, la MINUAD a reconfiguré ses fonctions, processus et procédures d'appui aux mouvements et aux transports afin de répondre aux exigences de la réduction de ses effectifs et de la liquidation. Tout en se

concentrant de plus en plus sur le rapatriement du personnel et du matériel appartenant aux contingents, sur la récupération du matériel et des équipements présents dans les bases d'opérations et sur les préparatifs de l'expédition du matériel appartenant à l'ONU aux missions bénéficiaires et à la Base de soutien logistique des Nations Unies, elle a réorganisé ses fonctions d'appui aux mouvements en regroupant progressivement les fonctions de contrôle des mouvements, de transport terrestre et de transport aérien.

77. L'ordre de priorité des mouvements de personnel et de biens pendant la période de liquidation a été défini dans le plan de liquidation de la MINUAD et devait permettre l'achèvement de tous les transferts entre missions. Le rapatriement des unités de police constituées, qui formaient l'Unité de gardes des Nations Unies, a été planifié et synchronisé avec la réduction progressive des effectifs de l'Opération.

78. Toutes les activités de transport ont été exécutées dans le respect des calendriers prévus et ont été fondées sur une analyse coûts-avantages réalisée à partir des demandes de devis effectuées dans le cadre des arrangements logistiques établis avec des tiers et des contrats de transit multimodal, ou ont mobilisé les capacités terrestres et aériennes de l'Opération, lorsque cela était possible. Le rapatriement du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents depuis El-Fasher a été effectué grâce à l'utilisation d'avions affrétés pour le personnel et de contrats de transit multimodal conclus avec des tiers s'agissant du matériel. Lorsque cela était possible, en consultation avec le Siège de l'ONU, le rapatriement du matériel appartenant aux contingents et du personnel en tenue a été effectué dans le cadre de lettres d'attribution.

#### **Réponse aux événements illicites survenus à El-Fasher du 24 au 29 décembre 2021**

79. Le plan de sécurité de la MINUAD s'est appuyé sur les politiques de l'Opération et sur les instructions permanentes, règlements, règles, lignes directrices, directives et instructions des Nations Unies. Le plan de sécurité et son application diligente ont permis d'assurer la sécurité du camp et du personnel et de prévenir les pillages dans les parties du camp qui n'avaient pas été remises au Gouvernement.

80. En juin 2021, la MINUAD a fait part de ses préoccupations en matière de sécurité aux autorités locales, étatiques et fédérales soudanaises. Elle a en effet observé le déploiement de mouvements armés qui se sont positionnés autour du camp d'El-Fasher sous prétexte de protéger le personnel et les biens des Nations Unies, mais qui ont attisé les tensions en intimidant le personnel et en interférant avec les opérations quotidiennes de la MINUAD, notamment en empêchant la circulation fluide des convois et en saisissant les biens appartenant à l'Opération, y compris les biens à transférer à d'autres missions de maintien de la paix, les biens à rapatrier vers des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ou les biens vendus à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le blocage du camp par un groupe d'anciens membres du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national entre le 12 et le 23 décembre 2021, qui protestaient contre un supposé non-paiement de leurs cotisations, est venu aggraver la situation.

81. Le 20 décembre 2021, la MINUAD a remis au wali du Darfour septentrional le secteur nord du camp d'El-Fasher. Le 24 décembre, environ 1 000 personnes de la région ont envahi le secteur en question, qui n'était plus aux mains de la MINUAD, l'ont pillé et ont allumé des feux sporadiques. Le 27 décembre, elles ont mis le feu à des conteneurs formant la clôture extérieure du camp dans l'intention manifeste d'en affaiblir la structure et de créer une brèche dans le périmètre du camp se trouvant encore sous le contrôle de la MINUAD.

82. Compte tenu des préoccupations relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel de la MINUAD et des événements survenus le 24 décembre 2021, 48 membres du personnel recruté sur le plan international ont été transférés par voie aérienne vers un lieu centralisé à Khartoum le 25 décembre, tandis que 14 et 9 autres ont suivi les 28 et 29 décembre, respectivement, avec l'aide de la MINUATS, de la FISNUA et de la MINUSS. Au total, 256 membres des unités de police constituées de la MINUAD ont été transférés à Entebbe le 28 décembre 2021, avant leur rapatriement définitif dans leurs pays d'origine le 8 janvier 2022. Pendant cette période, il a été conseillé au personnel de la MINUAD recruté sur le plan national de ne pas se rendre au travail au camp d'El-Fasher. Entre-temps, le personnel qui avait été relocalisé à Khartoum a bénéficié de services de soutien psychosocial de la part de conseillers des Nations Unies et de spécialistes locaux mis à leur disposition par le Programme alimentaire mondial. Le premier voyage des membres du personnel civil de la MINUAD recruté sur le plan international depuis Khartoum vers leurs pays d'origine a eu lieu le 30 décembre 2021. Le rapatriement s'est achevé le 15 janvier 2022, laissant à Khartoum un petit nombre de personnes pour superviser le transport résiduel du matériel, lesquelles ont été rapatriées à la fin du mois de mars 2022.

83. Après la réinstallation, le Directeur de l'appui à la mission a convoqué une équipe d'enquête conjointe pour examiner les événements qui se sont déroulés du 24 au 29 décembre 2021. Le rapport de l'équipe, dans lequel figuraient des constatations, des conclusions et des recommandations, a été présenté au Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel le 7 avril 2022.

#### **Activités résiduelles de liquidation non spécifiques à un site menées au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022**

##### *Réinstallation du personnel*

84. Après la réinstallation du personnel civil recruté sur le plan international, qui a quitté le camp d'El-Fasher, l'Opération a élaboré un plan interne de continuité des opérations qui a permis de faire le pont entre la période suivant le retrait anticipé de l'Opération d'El-Fasher et le transfert de la responsabilité de l'achèvement du processus de liquidation de la mission au Département de l'appui opérationnel le 31 mars 2022. Un tel scénario était prévu et planifié dans le plan de liquidation de la MINUAD du 1<sup>er</sup> juillet 2021, qui comprenait l'éventualité selon laquelle les fonctions essentielles en matière de ressources humaines, de finances et de budget et de gestion des biens seraient exercées à distance dans les centres de services respectifs, mais en mettant l'accent sur le maintien de l'intégrité globale du processus de liquidation de bout en bout. L'évaluation des dernières activités à mener et des critères restants, ainsi que l'attribution des droits d'accès, ont été réalisées dans le cadre d'un atelier organisé conjointement avec le Département à la fin du mois de janvier 2022.

85. Pour faciliter l'achèvement des activités résiduelles non spécifiques à un site, et pour tirer parti des synergies et de la collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre de services régional, il a été décidé que la MINUAD déplacerait de petites équipes de son personnel qualifié pour faciliter le processus de liquidation. La MINUAD a déployé du personnel : a) à la Base de soutien logistique des Nations Unies afin de mener à bien les tâches résiduelles en matière de gestion des biens et d'activités d'atténuation et de régénération de l'environnement, ainsi que l'établissement de rapports ; b) au Centre de services régional pour achever les travaux résiduels dans les domaines des ressources humaines, du budget et des finances, des achats et de la gestion des contrats, ainsi que d'autres activités administratives ; c) à Khartoum et à Port-Soudan pour faciliter les derniers mouvements du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents. Une petite équipe de membres du personnel recruté sur le plan national

est restée à El-Fasher jusqu'à la fin du mois de janvier 2022 pour gérer la cessation de service et le départ du personnel recruté sur le plan national restant. La MINUATS a fourni un appui technique et logistique aux petites équipes de la MINUAD qui opéraient au Soudan.

*Transfert des activités résiduelles au Département de l'appui opérationnel*

86. Pour permettre l'achèvement des activités résiduelles de liquidation, le Secrétaire général a délégué au Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel l'autorité pour traiter toutes les questions restantes relatives à la liquidation administrative de la MINUAD à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. En conséquence, tous les éléments du Département de l'appui opérationnel et du Bureau de l'informatique et des communications ont œuvré à l'exécution des tâches liées à l'administration des ressources restantes de la MINUAD et à la clôture administrative de l'ancienne mission de maintien de la paix, conformément aux fonctions qui leur ont été confiées et aux compétences dont le Département était doté.

87. Pour faciliter davantage la clôture de la mission, le Département de l'appui opérationnel a mis en place un mécanisme de coordination de la MINUAD dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- a) Fournir une plateforme permettant de suivre la progression des activités suivant la liquidation spécifiques à chaque site dans les différents domaines des ressources humaines, des finances et du budget, de la gestion des achats et des contrats, de la gestion des biens, de l'atténuation et de la régénération de l'environnement, de l'établissement de rapports, de l'expédition et des mouvements de marchandises, de la gestion des dossiers et d'autres activités administratives ;
- b) Faciliter le recensement des lacunes et des problèmes à un stade précoce et l'élaboration de solutions et d'interfaces interfonctionnelles ;
- c) Identifier et appuyer les responsables des mesures chargés de mener les activités résiduelles suivant la liquidation ;
- d) Permettre une transition sans heurt des activités qui restent à mener après la liquidation vers les différents responsables ;
- e) Recueillir les bonnes pratiques et les enseignements tirés et recenser les besoins en matière d'élaboration de politiques et d'orientations.

88. La Base de soutien logistique des Nations Unies s'est chargée de diriger le rapprochement des actifs restants de la MINUAD et leur décomptabilisation, la plupart ayant été cédés avant le transfert des activités au Département de l'appui opérationnel. Ces activités ont été réalisées dans le cadre du dispositif de délégation de pouvoir pour la gestion des biens, laquelle a été déléguée à la Directrice de la Base par le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel. L'ensemble des dernières mesures d'approbation de comptabilisation en pertes ont été examinées par le Comité local de contrôle du matériel de la Base logistique ou par le Comité central de contrôle du matériel, conformément aux dispositions et aux seuils d'approbation établis dans les documents conférant délégation de pouvoirs. Pour faciliter cette tâche, deux membres du personnel de l'équipe de liquidation de la MINUAD ont été temporairement transférés à Brindisi jusqu'au 31 mars 2022 afin de renforcer la collaboration et d'assurer, à la suite de la liquidation, la transition en douceur des responsabilités pour mener la clôture de la mission de la manière la plus efficace et efficiente possible. Toutes les activités liées à la comptabilisation en pertes des stocks et des immobilisations corporelles de la MINUAD avaient été finalisées au 30 juin 2022.

89. À partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, la Base de soutien logistique des Nations Unies a continué de hiérarchiser et de coordonner les activités résiduelles d'atténuation et de régénération de l'environnement, en étroite coordination avec le Conseil supérieur soudanais de l'environnement et des ressources naturelles et le département chargé de l'environnement au Darfour septentrional, afin d'achever l'élimination de toutes les matières dangereuses, d'obtenir les attestations requises, de traiter les paiements et d'engager des fonds pour tous les travaux en suspens après le 30 juin 2022. Les derniers paiements ont été effectués après réception des certificats de cession des biens signés par le prestataire, protégeant les Nations Unies contre toute réclamation relative à l'environnement. Au 30 juin 2022, tous les déchets dangereux avaient été éliminés, à l'exception des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui avaient été remis au prestataire agréé et exportés hors du Soudan pour être éliminés dans une installation certifiée. Certaines matières dangereuses, comme les cartouches de toner épuisées, ont été remises au fournisseur local pour être éliminées.

90. Le Gouvernement soudanais a été informé à plusieurs reprises que les événements survenus du 24 au 29 décembre 2021 et le pillage des locaux du camp d'El-Fasher avaient eu une incidence négative sur l'environnement, laquelle ne relève pas de la responsabilité de l'ONU. Néanmoins, conformément à l'engagement que l'Organisation a pris de mener des activités ayant des retombées positives sur l'environnement, les déchets et les matières dangereuses ont été collectés dans le camp par le prestataire désigné, stockés dans les locaux de celui-ci et ensuite éliminés.

91. Les mouvements résiduels du matériel appartenant à l'ONU, du matériel appartenant aux contingents et des documents d'archives au cours de la période commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022 ont été suivis et coordonnés depuis le Siège de l'ONU et le Centre de déploiement et de soutien avancés du Centre de services régional. Malgré tous les efforts déployés pour accélérer les envois, la congestion à Port-Soudan, les nouvelles perturbations des lignes maritimes mondiales et l'augmentation des prix du carburant ont continué à compliquer la recherche de navires adaptés pour acheminer les cargaisons vers leurs destinations finales. Le Siège de l'ONU a examiné et revalidé l'analyse coûts-avantages initiale et confirmé à nouveau les besoins des missions qui avaient formulé des demandes. La poursuite des envois vers les différentes destinations finales ou leur réorientation vers d'autres destinations sera déterminée sur la base des dossiers de décision révisés.

92. Au 30 juin 2022, sur les 111 articles appartenant à l'ONU, 1 avait été livré, 23 étaient en transit vers leur destination finale et 87 se trouvaient encore à Port-Soudan chez des transitaires sous contrat, en attente de navires adaptés. Quant au matériel appartenant aux contingents, il a été déployé à Port-Soudan en attendant qu'un navire adapté puisse le transporter vers les différents pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Tous les mouvements relatifs au matériel appartenant aux contingents ont été finalisés et le matériel avait quitté Port-Soudan au 30 septembre 2022.

93. Le Centre de services régional a pris l'initiative de régler les questions résiduelles liées à l'administration et aux ressources humaines après le transfert au Département de l'appui opérationnel des activités n'exigeant pas une présence sur place. S'il a conservé la direction générale des travaux, ceux-ci ont été menés en collaboration avec le Siège de l'ONU, la Base de soutien logistique des Nations Unies, la MINUATS et le Bureau d'appui commun de Koweït.

94. Le Centre de services régional a délivré des lettres de cessation de service à l'ensemble du personnel civil de l'ancienne équipe de liquidation, tout en laissant deux membres du personnel civil recruté sur le plan international travailler activement auprès de la MINUAD jusqu'au 30 juin 2022 et participer à la coordination des

activités résiduelles n'exigeant pas une présence sur le terrain, sous la direction du Département de l'appui opérationnel.

95. Le Centre de services régional a en outre pris en charge les activités budgétaires et financières résiduelles de l'ancienne mission à compter du 28 février 2022. Grâce à une collaboration et à une coordination étroites sur les questions administratives et sur les questions relatives aux ressources humaines, à la gestion des achats et des contrats, à la certification des services de fret, à la certification des services d'élimination et au suivi du produit des ventes, et dans le cadre de la préparation du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2021/22 et des activités de clôture de l'exercice financier, il a réduit les transactions financières en suspens et pris les dispositions nécessaires pour que les fonds soient engagés et ainsi permettre le paiement des services attendus au cours des exercices ultérieurs.

96. La Section de l'appui centralisé aux achats à Entebbe a pris la direction des activités résiduelles d'achats et de gestion des contrats tout en assurant la coordination du traitement des paiements avec le Centre régional de services, la Division de la logistique du Département de l'appui opérationnel et la Base de soutien logistique des Nations Unies ont pris en charge les activités liées à la certification des services, et la MINUATS a pris en charge les activités spécifiques à chaque site au Soudan. Tous les contrats de service ont été officiellement résiliés avec effet au 30 juin 2022.

*Enseignements tirés de l'exécution des activités de liquidation de l'Opération et mise à jour des documents d'orientation de l'ONU*

97. Sous les auspices de la Division des activités spéciales du Département de l'appui opérationnel, le Secrétariat a entrepris une étude sur les enseignements tirés qui a été menée en étroite collaboration avec la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de paix et avec l'appui d'un consultant. L'étude visait à évaluer objectivement le rôle de toutes les parties prenantes impliquées dans la clôture et la liquidation de la mission et à améliorer la planification des prochains retraits et liquidations des opérations de paix et la gestion de l'appui opérationnel qui sera fourni à cet égard.

98. En outre, par l'intermédiaire du projet des Nations Unies relatif aux transitions [hébergé par le Bureau de la coordination des activités de développement, le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], le Département de l'appui opérationnel a entrepris un ensemble de travaux visant à améliorer les directives opérationnelles sur la cession des actifs dans le contexte des fermetures de missions et des transitions. En consultation étroite avec les principales parties prenantes du Secrétariat, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'examen a permis de consolider les principaux enseignements tirés des récentes fermetures du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de la MINUAD. Des recommandations ont été élaborées pour veiller à inclure les membres de l'équipe de pays des Nations Unies à un stade précoce de la transition de toute mission des Nations Unies, afin de faciliter le recensement des besoins futurs et le transfert des activités.

99. La MINUAD représentait la plus grande présence sur le terrain et a été la première opération multidimensionnelle de maintien de la paix à fermer depuis la réforme de la gestion du Secrétaire général en 2019. Son retrait et sa liquidation ont été menés dans un environnement difficile marqué par une insécurité persistante, par des problèmes d'ordre géographique, par des perturbations liées à la pandémie de

COVID-19 et par la crise de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui s'en est suivie. Si certains de ces facteurs étaient propres à la MINUAD, il n'est pas impossible de rencontrer des problèmes similaires lors des prochaines fermetures de missions. Le Secrétariat a étudié et recensé les enseignements à tirer du processus afin de les prendre en compte et de rationaliser les prochaines fermetures de missions, y compris dans les domaines suivants : gestion et cession des actifs ; collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les missions de suivi et les autorités hôtes concernant la vente et le don d'actifs ; remédiation environnementale ; cessation de service et rapatriement du personnel et du matériel appartenant aux contingents ; gestion des dossiers ; transfert de responsabilités d'une mission au Secrétariat.

100. Dans sa résolution [2559 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter une évaluation des enseignements retenus de la MINUAD. Dans une lettre datée du 28 décembre 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2021/1099](#)), le Secrétaire général a présenté les conclusions de l'évaluation au Conseil. L'évaluation, qui a été réalisée conjointement par l'Union africaine et l'ONU, a mis en évidence l'évolution du mandat de la MINUAD et a porté sur les résultats que l'Opération a obtenus et sur les difficultés qu'elle a rencontrées dans les domaines essentiels de son mandat et les fonctions transversales, ainsi que sur le modèle unique de mission hybride. Ses auteurs ont réaffirmé qu'il fallait mettre en place des éléments essentiels pour que le maintien de la paix soit efficace : il faut notamment que le Gouvernement hôte et les principales parties au conflit consentent réellement à la présence de l'opération, qu'ils s'engagent à mettre en œuvre un cessez-le-feu ou un accord de paix et collaborent à cet égard et, surtout, qu'ils choisissent délibérément la paix plutôt que la poursuite de la violence. Ils ont également affirmé que les accords de collaboration entre deux organisations pouvaient être mutuellement bénéfiques et maximiser l'impact d'une mission, pour autant qu'ils reposent sur une compréhension mutuelle claire des avantages comparatifs et des rôles et responsabilités de chacune.

#### **Pandémie de maladie à coronavirus**

101. Pendant la période de liquidation, les services médicaux de la MINUAD se sont concentrés sur la lutte contre la propagation de la COVID-19, notamment par la désinfection des locaux et la fourniture des fournitures nécessaires, ainsi que sur la prestation de services d'urgence, tels que les évacuations sanitaires aériennes et les brèves admissions COVID-19 dans une salle d'isolement pour y recevoir des soins intensifs, comme l'oxygénothérapie, avant un transfert dans les 24 heures vers le centre COVID-19 des Nations Unies par l'intermédiaire de la cellule d'évacuation sanitaire des Nations Unies à Genève.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

102. Au cours de l'exercice 2021/22, conformément à la résolution [2559 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, l'Opération a continué de travailler en étroite collaboration avec la MINUATS pour achever la fermeture et le transfert au Gouvernement soudanais des secteurs du camp d'El-Fasher et pour synchroniser le calendrier de liquidation progressive avec les services d'appui. Elle a continué à tirer parti de l'accord de niveau de service avec la MINUATS pour améliorer en permanence les services de partage des coûts. À la suite du transfert des locaux de l'ancien Bureau de liaison de Khartoum de la MINUAD à la MINUATS au cours de l'exercice précédent, elle est devenue locataire, une petite équipe d'appui continuant d'être accueillie par la MINUATS sur la base d'un partage des coûts.

103. L'Opération a également mis en place des mécanismes de partage des capacités de transport avec le Siège de l'ONU, le Centre stratégique des opérations aériennes, la FISNUA, la MINUSS et la MINUATS et, en plus d'utiliser ses capacités en matière de transport et de recourir à ses contrats de transit multimodal, elle s'est constamment appuyée sur les contrats de transport de marchandises gérés centralement au niveau mondial et sur les moyens de transport aérien à sa disposition par l'intermédiaire du Centre stratégique des opérations aériennes, de la FISNUA et de la MINUATS. L'utilisation partagée d'un avion avec la MINUATS et la transition des opérations aériennes de la MINUAD à la MINUATS ont permis d'accroître la flexibilité et de conserver l'appui en matière de transport tout en réduisant continuellement la présence sur place. L'Opération a mis fin à ses propres opérations aériennes à compter du 31 août 2021 et s'est appuyée par la suite sur l'utilisation partagée des avions de la MINUATS, ainsi que sur l'utilisation des avions de la FISNUA et de la MINUSS sur la base du recouvrement des coûts.

104. Au cours des événements illicites survenus du 24 au 29 décembre 2021, l'Opération a utilisé les ressources aériennes de la FISNUA pour transporter les munitions des unités de police constituées qui n'avaient pas été rapatriées avec le personnel en tenue. Par la suite, la FISNUA a facilité l'élimination de ces munitions grâce au Service de la lutte antimines et a fourni des certificats d'élimination.

105. L'Opération a collaboré avec le Centre de services régional et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en vue du transfert des unités de police constituées restantes d'El-Fasher à Entebbe le 28 décembre 2021, où elles ont été hébergées dans les installations de transit de la MONUSCO avant leur rapatriement dans leurs pays d'origine respectifs le 8 janvier 2022.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

106. Les représentantes et représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les membres de l'équipe de pays ont, avec le Gouvernement soudanais, activement participé au recensement et à la validation des besoins en matière d'appui dans le contexte de la mise au point des dispositifs d'appui de l'État pour le soutien du Plan national de protection des civils. L'Opération a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies lors de la coordination avec le Gouvernement soudanais, le gouvernement régional du Darfour et les gouvernements des cinq États du Darfour.

107. L'Opération s'est associée à l'UNICEF, en tant qu'organisme chef de file pour la purification de l'eau au Darfour, qui a parrainé le don de matériel et d'équipements excédentaires de purification de l'eau au groupe chargé de l'administration de l'eau du Ministère du développement urbain et des ponts et chaussées.

#### **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

##### **Composante 1 : appui**

108. La composante Appui a été chargée de fournir à l'Opération un soutien rapide, efficace, efficient et judicieux, pour l'aider à s'acquitter de son mandat et, à cet effet, exécuter les produits voulus, améliorer la qualité des services et gagner en efficacité. Un appui a été fourni à un effectif maximal de 2 policiers des Nations Unies, 360 membres d'unités de police constituées, 130 membres recrutés sur le plan international, 155 membres recrutés sur le plan national, 3 titulaires d'emplois

temporaires (autres que pour les réunions) et 15 Volontaires des Nations Unies. Cet appui a couvert les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline, administration du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et de surface, approvisionnement et ravitaillement et prestation de services de sécurité.

---

**Réalisation escomptée 1.1 : Fourniture à l'Opération de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables**

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

1.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2019/20 :  $\geq 69$  %, 2020/21 :  $\geq 65,9$  % ; 2021/22 : 90 %)

L'Opération a utilisé 20 % des heures de vol approuvées. Le nombre d'heures de vol approuvées ayant été utilisées est inférieur aux prévisions en raison de la fermeture du camp d'El-Fasher le 29 décembre 2021. L'Opération a cessé de disposer de sa propre flotte aérienne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et a appliqué la méthode du partage des coûts pour les moyens aériens de la MINUATS. En outre, la MINUSS et la FISNUA ont fourni un appui en matière de transport aérien selon le principe du recouvrement des coûts et au moyen de la mise à disposition permanente de moyens aériens, ainsi que de vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies

1.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 9 % ; 2020/21 : 9,3 % ; 2021/22 : 2 %)

Le pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui n'ont pas été pourvus a été de 22,2 %. Le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu en raison de l'accélération de la cessation de service du personnel de la MINUAD et de la fermeture du camp d'El-Fasher plus tôt que prévu

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 26 % ; 2020/21 : 26 % ; 2021/22 : 16 %)

Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international a été de 40 %

1.1.4 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 84 % ; 2020/21 :  $\geq 92$  % ; 2021/22 : 90 %)

L'Opération a réglé 97 % des problèmes liés à l'informatique et aux communications pendant la période allant de juillet à décembre 2021

1.1.5 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité au travail sur le terrain (2019/20 : 40 % ; 2020/21 : 78 % ; 2021/22 : 100 %)

Le taux de respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité au travail sur le terrain est passé de 78 % à 80 %. Les activités relatives à la sécurité et à la santé au travail ont été axées sur l'application de mesures visant à inciter les cadres, les supérieurs hiérarchiques et les membres du personnel à respecter les protocoles établis de sécurité sur le lieu de travail, afin de prévenir ou de réduire les risques d'accidents et de maladies sur le lieu de travail et de promouvoir une culture de l'hygiène pour améliorer le bien-être de l'ensemble du personnel de la MINUAD. Ce résultat a été obtenu grâce à des campagnes bimensuelles de nettoyage volontaire

1.1.6 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est

100 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux fournis par l'ONU et conformes aux normes

fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 100 %, 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<b>Amélioration des services</b>		
Application de mesures de protection de l'environnement dans tous les sites dont la mission se retire, y compris collecte et élimination des déchets de la mission dans le respect de l'environnement (déchets dangereux et non dangereux), et remise de tous les sites dans leur état d'origine, le cas échéant	Oui	<p>Le plan d'action environnemental de la MINUAD était conforme à la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel, a été adapté pour prendre en compte la liquidation de l'Opération, et visait à optimiser l'utilisation durable des ressources et à minimiser l'impact des opérations sur l'environnement du pays hôte, ainsi qu'à laisser une empreinte positive</p> <p>Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 28 décembre 2021, la MINUAD a divisé la base de soutien logistique d'El-Fasher en 22 secteurs et 5 sites satellites (la décharge de Zamzam, le terminal de l'aéroport d'El-Fasher et 3 puits) afin de garantir des activités responsables d'atténuation des effets sur l'environnement et de remise en état, ainsi que la transition ou la remise à disposition. Au cours de cette période, la phase finale des activités environnementales a été menée à bien dans 16 secteurs et 4 sites satellites, dont 13 secteurs et 2 sites satellites et 1 studio radio ont été remis au Gouvernement soudanais et ont obtenu un certificat de conformité aux normes environnementales. Le 3 mars 2022, le gouvernement du Darfour septentrional a reconnu le transfert de propriété du camp d'El-Fasher et des sites annexes, y compris les terres, les biens immobiliers, les infrastructures, les actifs, les équipements et les matériaux, qui avaient auparavant été placés sous sa garde provisoire</p> <p>Malgré la série d'événements critiques qui se sont produits, l'Opération a récupéré divers déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques, des produits chimiques et des déchets médicaux. À la fin de la période considérée, tous les déchets dangereux avaient été éliminés, à l'exception des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui ont été remis à un prestataire agréé et exportés en dehors du Soudan pour être éliminés dans des installations certifiées en Türkiye et en Allemagne. À la fin de la période de liquidation, au 30 juin 2022, le Ministère du pétrole et des minéraux avait terminé l'analyse de la teneur en hydrocarbures pétroliers totaux des 34 échantillons de sol, dégageant</p>

			l'ONU de toute préoccupation et de toute responsabilité à cet égard
Regroupement de tous les membres du personnel et du matériel de la MINUAD dans 1 site, à El-Fasher, qui sert de quartier général à l'Opération, l'objectif étant de faciliter et d'assurer sans heurt et en toute efficacité le rapatriement du personnel en tenue, le départ des membres du personnel et l'évacuation du matériel	Oui		Tous les membres du personnel ont été regroupés dans le camp d'El-Fasher entre le début de la période considérée, en juillet 2021, et décembre 2021
<b>Services de transports aériens</b>			
Exploitation et maintenance de 1 avion	Oui		Exploitation et maintenance de 1 avion L'avion a été exploité pendant la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2021. Au cours de la période restante, de septembre à décembre 2021, l'Opération a utilisé des aéronefs de la MINUATS, de la MINUSS et de la FISNUA, sur la base du recouvrement des coûts, ainsi que des vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies ou des aéronefs de la capacité aérienne permanente
Exécution de 615 heures de vol prévues par des fournisseurs privés pour tous les services, y compris le transport de passagers et de fret, les missions de recherche et de sauvetage, et l'évacuation sanitaire primaire et secondaire	Oui (en partie)		125 heures de vol ont été exécutées comme prévu par des fournisseurs privés pour le transport de passagers. Ce résultat est inférieur aux prévisions en raison de la fermeture du camp d'El-Fasher plus tôt que prévu, le 28 décembre 2021
Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 1 appareil et 2 aérodromes et sites d'atterrissage	Oui		L'Opération a contrôlé le respect des normes de sécurité aérienne pour : 1 Aéronef 2 Aérodromes (El-Fasher et Khartoum) Les aérodromes signalés ont été utilisés jusqu'en décembre 2021
<b>Finance, budget et archivage</b>			
Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 82,4 millions de dollars	Oui		Des services ont été fournis, dans la limite des pouvoirs délégués en matière de finance et de budget et des ressources approuvées pour 2021/22, concernant un budget de 78,85 millions de dollars. Les dépenses effectives comptabilisées se sont élevées à 64,9 millions de dollars et étaient basées sur l'autorisation budgétaire finale de la MINUAD
Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la MINUAD, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies	Oui		La version définitive des états financiers annuels de la MINUAD a été établie conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies

Transfert, dans le respect des normes de sécurité et des normes de gestion, des archives et dossiers de la MINUAD devant être conservés au Siège	Oui (en partie)	L'Opération a transféré au Siège tous les documents devant être conservés, à l'exception de 3 conteneurs maritimes (900 boîtes), restés au camp d'El-Fasher après les événements du 24 au 29 décembre 2021
Règlement par les équipes chargées du budget et des finances, avec l'appui du Siège et du Centre d'appui régional, des sommes dues à des fournisseurs ou à des membres du personnel (environ 2 693 postes au moment de l'établissement du présent rapport)	Oui (en partie)	Les équipes chargées des finances et du budget, avec le plein appui du Siège et du Centre d'appui régional, ont réglé les sommes dues à des fournisseurs et à des membres du personnel

### Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 303 membres du personnel civil (130 membres recrutés sur le plan international, 155 recrutés sur le plan national, 3 titulaires d'emplois de temporaires (autres que pour les réunions) et 15 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance	Oui	L'Opération a fourni des services de gestion des ressources humaines à un effectif moyen de 176 membres du personnel civil, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>85 Membres recrutés sur le plan international</li> <li>78 Membres recrutés sur le plan national</li> <li>6 Volontaires des Nations Unies</li> <li>7 Membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions)</li> </ul> <p>Dans la limite des pouvoirs délégués, l'Opération a fourni au personnel civil des services de gestion et d'appui dans le domaine des ressources humaines : prestations, congés, nominations et recrutements, formations, gestion de la performance et autres fonctions d'appui liées au personnel. Toutefois, conformément à la résolution 2559 (2020), par laquelle le Conseil de sécurité a mis fin au mandat de l'Opération, les services au personnel civil ont principalement été axés sur la cessation de service, le rapatriement et le placement des membres du personnel. Le nombre de membres du personnel ayant bénéficié de services de gestion pendant la période à l'examen est moins élevé que prévu en raison de la fermeture du camp d'El-Fasher plus tôt que prévu et de l'accélération de la cessation de service du personnel</p>
--	-----	---

### Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

Services d'entretien et de réparation dans le camp d'El-Fasher	Oui	Des services d'entretien et de réparation ont été fournis dans le camp d'El-Fasher pendant la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet au 28 décembre 2021
Exécution de projets de construction, de rénovation et de 2 projets d'aménagement concernant les installations louées et le terrain de décharge de Zamzam	Oui	Les projets d'aménagement suivants ont été menés pour permettre le transfert durable des secteurs du camp et des emplacements annexes au Gouvernement soudanais : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Entretien courant et travaux de réparation à l'entrepôt de Port-Soudan</li> </ul>

Exploitation et entretien de 35 groupes électrogènes appartenant à l'ONU	<p>b) Activités d'atténuation des effets sur l'environnement, de remise en état et de décontamination des sols dans le camp d'El-Fasher et le terrain de décharge de Zamzam</p> <p>Oui Des services d'entretien et de réparation ont été assurés pour 27 groupes électrogènes appartenant à l'ONU durant les 6 premiers mois de l'exercice</p> <p>L'Opération a progressivement reconfiguré le réseau d'alimentation électrique dans l'objectif de réduire le nombre de groupes électrogènes nécessaires, conformément au plan de transfert des secteurs du camp d'El-Fasher au Gouvernement soudanais</p>
Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU dans le camp d'El-Fasher, dont 15 stations de traitement des eaux et d'épuration et 5 puits)	<p>Oui Durant les 6 premiers mois de l'exercice, 7 stations de traitement des eaux et des déchets et 5 puits ont été exploités et entretenus</p> <p>L'Opération a progressivement reconfiguré les installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux conformément au plan de transfert des secteurs du camp d'El-Fasher au Gouvernement soudanais</p>
Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides	<p>Oui L'Opération a fourni des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites, durant les 6 premiers mois de l'exercice</p> <p>L'Opération a fourni des services de gestion des déchets pour tous les secteurs du camp et les sites annexes d'El-Fasher pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 28 décembre 2021</p>
Préparation pour le transfert du camp de la MINUAD à El-Fasher	<p>Oui Malgré la série d'événements critiques qui se sont produits, l'Opération a récupéré divers déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques, des produits chimiques et des déchets médicaux, qui ont tous été éliminés dans les installations du prestataire à El-Fasher et à Khartoum. La destruction par le feu de pneus et de câbles, la dispersion de déchets de munitions lors des fréquents tirs d'armes et la contamination des sols par la distribution illégale de carburant et de dérivés du pétrole provenant de groupes électrogènes, de réservoirs de stockage de carburant, de véhicules et d'autres installations qui consomment du carburant lors du pillage du camp de la MINUAD à El-Fasher, qui a commencé le 24 décembre 2021, peuvent avoir eu des effets négatifs sur l'environnement dans la zone logistique et ses environs. Ce problème a été porté à l'attention du Gouvernement soudanais au moyen de notes verbales envoyées au Ministère des affaires étrangères. À la fin de la période de liquidation, au 30 juin 2022, le Ministère du pétrole et des minéraux avait terminé l'analyse de la teneur en hydrocarbures pétroliers totaux des 34 échantillons</p>

Liquidation d'actifs corporels (nombre estimé : 40 096, stocks compris) d'un coût d'acquisition estimé à 373 millions de dollars au total, qui seront transférés à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, vendus, détruits ou donnés au Gouvernement du pays hôte ou à des ONG

### Gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 4,7 millions de litres de carburant (0,5 million plus 0,4 million prélevés sur la réserve stratégique de carburant pour les opérations aériennes, 0,4 million pour les transports terrestres et 3,4 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage

### Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Mise à disposition de 344 radios portatives, de 69 radios mobiles pour les véhicules et de 8 radios fixes

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 4 microterminaux VSAT, 8 centraux téléphoniques et 12 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphone mobile

Fourniture de 343 ordinateurs et de 48 imprimantes pour des utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 4 ordinateurs pour des services autres tels que facturation de services téléphoniques et suivi des véhicules

Services d'appui et de maintenance pour 9 réseaux locaux et 1 réseau étendu

de sol, dégageant l'ONU de toute préoccupation et de toute responsabilité à cet égard

Oui L'Opération a mené à bien la cession d'immobilisations corporelles et de stocks d'un coût d'acquisition total de 405 millions de dollars (valeur résiduelle de 139 millions de dollars)

Oui L'Opération a géré l'approvisionnement et le stockage de 2,2 millions de litres de combustible diesel pour les groupes électrogènes et les installations, de 0,1 million de litres de carburant pour les transports terrestres, et de 0,5 million de litres de carburant aviation dans 2 points de distribution et installations de stockage

L'Opération a revendu 0,3 million de litres de carburant de la réserve stratégique de carburant aviation à l'entrepreneur clés en main en raison d'une consommation inférieure aux prévisions. La consommation de carburant plus faible que prévu dans toutes les catégories s'explique par le rapatriement anticipé du personnel civil et en tenue et la fermeture du camp d'El-Fasher le 28 décembre 2021

Oui L'Opération a assuré la maintenance de 344 radios portatives, 69 radios mobiles pour les véhicules et 8 radios fixes, et a fourni des services d'appui connexes

Oui L'Opération a exploité et entretenu un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 4 microterminaux VSAT, 8 centraux téléphoniques et 12 liaisons hertziennes, et a fourni des abonnements à des services de téléphone mobile

Oui L'Opération a fourni 343 ordinateurs et 48 imprimantes et a fourni des services d'appui connexes

Oui L'Opération a fourni des services d'appui et de maintenance pour 9 réseaux locaux et 1 réseau étendu dans le camp d'El-Fasher

## Services médicaux

Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (1 unité médicale ou dispensaire de niveau I), appui à des installations médicales appartenant aux contingents (2 unités médicales de niveau I) sur 1 site et reconduction du régime des engagements avec 2 autres hôpitaux de niveau III à Khartoum

Oui L'Opération a exploité et entretenu des installations médicales appartenant à l'ONU (1 unité médicale ou dispensaire de niveau I) et apporté un appui à des installations médicales appartenant aux contingents (2 unités médicales de niveau I) sur 1 site jusqu'au 24 décembre 2021, et continué de travailler avec 2 autres hôpitaux de niveau III à Khartoum

Entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 1 hôpital de niveau IV dans 4 sites en dehors de la zone de la mission (Afrique du Sud, Égypte, Émirats arabes unis et Kenya)

Oui La MINUAD a entretenu des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 4 hôpitaux de niveau IV dans 4 sites en dehors de la zone de la mission (Afrique du Sud, Égypte, Émirats arabes unis et Kenya)

## Services de la force de protection

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 362 membres de la police (2 membres de la police des Nations Unies et 360 membres d'unités de police constituées)

Oui L'Opération a déployé et rapatrié un effectif moyen de 167 membres du personnel en tenue, composé de :

- 1 Membre de la police des Nations Unies
  - 166 Membres d'unités de police constituées
- Tous les membres du personnel en tenue ont été transférés de la zone de la mission à Entebbe avant le 28 décembre 2021. Les membres des deux dernières unités de police constituées ont été rapatriés d'Entebbe vers leurs pays d'origine respectifs le 8 janvier 2022

Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 2 unités de police constituées

Oui La MINUAD a inspecté et vérifié le matériel majeur appartenant aux contingents et contrôlé le respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établi des rapports à ce sujet, pour 3 unités de police constituées dans le camp d'El-Fasher en août 2021

Fourniture de 162 tonnes de rations, de 5 040 rations de combat et de 7 560 bouteilles d'eau pour l'effectif de 360 membres des forces de police constituées et de 300 membres du personnel civil à El-Fasher.

Oui L'Opération a fourni 120,5 tonnes de rations, 5 040 rations de combat et 7 560 bouteilles d'eau pour l'effectif de 360 membres des forces de police constituées et de 300 membres du personnel civil à El-Fasher

Le nombre de rations consommées a été inférieur aux prévisions en raison de la réinstallation et du rapatriement anticipés des unités de police constituées, en octobre et décembre 2021 au lieu de mars 2022

Appui au traitement des demandes, notamment d'autorisation de voyages et de remboursement de frais de voyage, pour un effectif moyen de 362 policiers

Oui L'Opération a traité les demandes, notamment d'autorisation de voyages et de remboursement de frais de voyage, pour un effectif moyen de 167 policiers

## Gestion des véhicules et services de transport terrestre

Exploitation, entretien et élimination progressive de 155 véhicules appartenant à l'ONU (93 véhicules légers, 3 ambulances, 44 véhicules moyens et lourds, et 15 engins de travaux de génie et de manutention), par l'intermédiaire de 1 atelier principal sur 1 site unique, et fourniture de services de navette quotidiens 7 jours sur 7, pour le transport du personnel de l'ONU dans la zone de la mission

Oui La MINUAD a exploité et entretenu 155 véhicules appartenant à l'ONU, dont 93 véhicules légers, 3 ambulances, 44 véhicules moyens et lourds, et 15 engins de travaux de génie et de manutention, pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 28 décembre 2021

La MINUAD a exploité un atelier de mécanique qui a maintenu en bon état de fonctionnement la flotte de véhicules réduite. Grâce à des retraits coordonnés de véhicules de la flotte dans le cadre du processus de liquidation, les moyens de transport ont été réduits de manière progressive en donnant la priorité aux transferts entre missions, puis à la détermination des unités à céder par la vente, l'objectif opérationnel étant que l'équipe de liquidation de la mission n'utilise que la flotte restante, qui a ensuite été désignée comme devant être incluse dans le dispositif d'appui de l'État

La MINUAD a mis en place un service de navettes quotidien servant à transporter les membres du personnel des Nations Unies de leur résidence à leur bureau et, durant le rapatriement des contingents, les membres des contingents des camps de transit aux divers aéroports

## Sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la mission

Oui Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la mission jusqu'au 28 décembre 2021

Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la mission et des visiteurs de haut rang

Oui Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24 pour les hauts responsables de l'Opération et les visiteurs de haut rang jusqu'au 28 décembre 2021

Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de l'Opération

Oui 3 évaluations des conditions générales de sécurité dans le camp d'El-Fasher ont été menées pendant la période de liquidation de l'Opération, allant de juillet à décembre 2021

## Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel (policiers et civils), et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Oui La MINUAD a dispensé une formation de remise à niveau en matière de déontologie et de discipline à l'intention de 373 participants pendant la phase de liquidation et a mis en œuvre de manière dynamique un programme de déontologie et de discipline pour les membres de l'unité de garde de l'équipe de liquidation de la mission

Tous les cas d'inconduite ont été traités et soumis aux instances compétentes pour action. Aucun dossier n'est en cours de traitement par l'Opération

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	–	50,9	(50,9)	–
Contingents	–	6 155,4	(6 155,4)	–
Police des Nations Unies	121,8	134,7	(12,9)	(10,6)
Unités de police constituées	13 195,2	9 145,9	4 049,3	30,7
<b>Total partiel</b>	<b>13 317,0</b>	<b>15 486,9</b>	<b>(2 169,9)</b>	<b>(16,3)</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	37 906,2	18 314,0	19 592,2	51,7
Personnel recruté sur le plan national	5 838,1	4 484,4	1 353,7	23,2
Volontaires des Nations Unies	647,3	547,3	100,0	15,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	357,7	2 316,4	(1 958,7)	(547,6)
Personnel fourni par des gouvernements	–	3,0	(3,0)	–
<b>Total partiel</b>	<b>44 749,3</b>	<b>25 665,1</b>	<b>19 084,2</b>	<b>42,6</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	–	146,6	(146,6)	–
Voyages officiels	723,0	741,5	(18,5)	(2,6)
Installations et infrastructures	4 857,2	4 422,6	434,6	8,9
Transports terrestres	432,9	5 228,2	(4 795,3)	(1 107,7)
Opérations aériennes	3 790,5	1 593,4	2 197,1	58,0
Opérations maritimes ou fluviales	–	3,4	(3,4)	–
Communications et informatique	3 292,9	1 213,0	2 079,9	63,2
Santé	479,4	228,0	251,4	52,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	7 213,7	10 153,0	(2 939,3)	(40,7)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>20 789,6</b>	<b>23 729,7</b>	<b>(2 940,1)</b>	<b>(14,1)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>78 855,9</b>	<b>64 881,7</b>	<b>13 974,2</b>	<b>17,7</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	5 324,5	2 423,7	2 900,8	54,5
<b>Montant net</b>	<b>73 531,4</b>	<b>62 458,0</b>	<b>11 073,4</b>	<b>15,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>78 855,9</b>	<b>64 881,7</b>	<b>13 974,2</b>	<b>17,7</b>

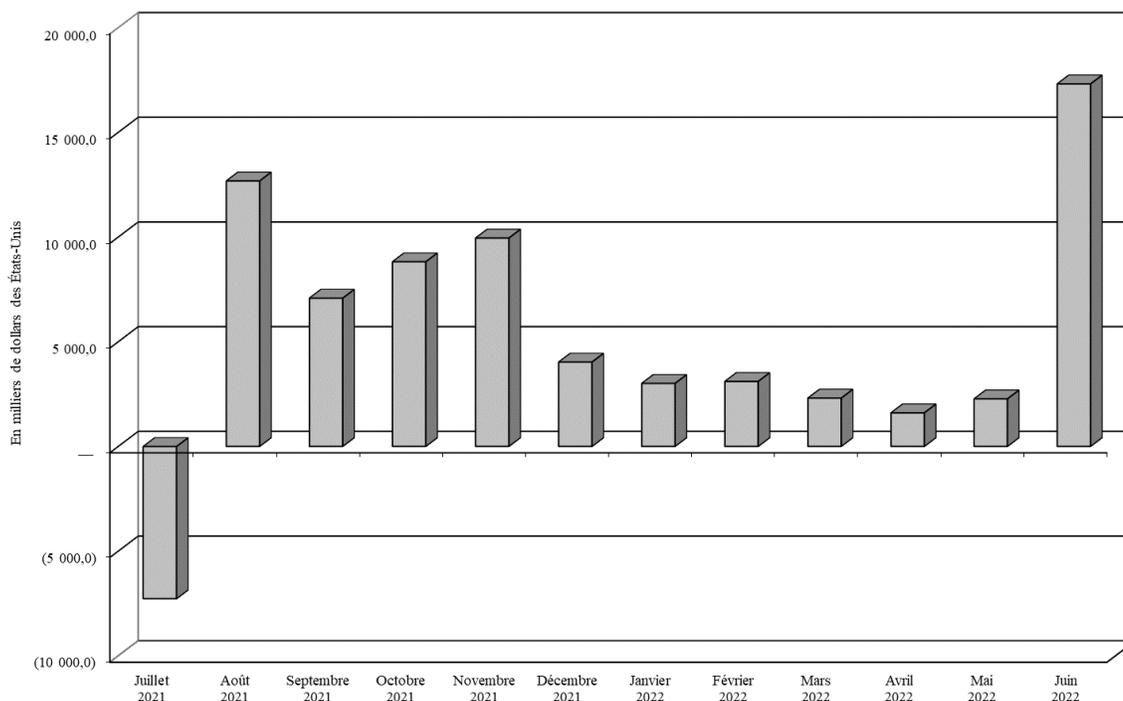
## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	13 317,0	2 170,0	15 487,0
II. Personnel civil	44 749,3	(5 819,4)	38 929,9
III. Dépenses opérationnelles	20 789,6	3 649,4	24 439,0
<b>Total</b>	<b>78 855,9</b>	<b>–</b>	<b>78 855,9</b>
Pourcentage de réaffectations			7,4

109. Au cours de l'exercice, des fonds ont été réaffectés à la catégorie I (Militaires et personnel de police) pour couvrir les dépenses essentiellement liées au matériel appartenant aux contingents, en raison du rapatriement tardif de ce dernier. Des fonds ont également été réaffectés à la catégorie III (Dépenses opérationnelles), pour couvrir : a) le projet de remise en état des véhicules terrestres de la MINUAD en vue de leur transfert à la Base de soutien logistique des Nations Unies ; b) la hausse des crédits demandés pour les passifs éventuels liés à de potentielles réclamations de tiers. Il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie II (Personnel civil) en raison de la cessation de service accélérée du personnel de la MINUAD et de la fermeture, plus tôt que prévu, du camp d'El-Fasher, ainsi que du fait que les sommes versées aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ont été inférieures aux prévisions.

## C. Évolution des dépenses mensuelles



110. Les dépenses négatives enregistrées en juillet 2021 sont liées au paiement des sommes cumulées dues aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ou de leur transfert dans un autre lieu d'affectation. Ces versements correspondent aux cessations de service qui ont eu lieu pendant la période de retrait de la MINUAD jusqu'au 30 juin 2021 mais qui ont été traitées pendant l'exercice 2021/22. Les pics de dépenses constatés entre août et novembre 2021 s'expliquent par des engagements de dépenses concernant l'Unité de gardes des Nations Unies (coûts de remboursement pour les unités de police constituées, matériel appartenant aux contingents et matériel majeur), ainsi que par la finalisation des activités de liquidation de la MINUAD, notamment la cessation de service du personnel, le transfert des biens et la fermeture du camp de l'Opération à El-Fasher. Le pic de dépenses enregistré en juin 2022 s'explique principalement par le règlement des engagements restants ainsi que par la hausse des crédits demandés pour les passifs éventuels liés à de potentielles réclamations de tiers.

## D. Autres produits et ajustements, et avances internes

### 1. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produits des placements	(19,5)
Produits divers ou accessoires	4 375,3
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	35 775,8
<b>Total</b>	<b>40 131,6</b>

### 2. Avances internes

111. La MINUAD n'a pas reçu ni versé d'avance interne au cours de l'exercice considéré.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	4 618,6
Unités de police constituées	3 307,4
<b>Total partiel</b>	<b>7 926,0</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Contingents	522,9

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Unités de police constituées	246,5
<b>Total partiel</b>	<b>769,4</b>
<b>Total</b>	<b>8 695,4</b>

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Juin 2017
Usage opérationnel intensif	3,8	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Juin 2017
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 <sup>er</sup> juillet 2017	Juin 2017
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0 à 3,75		

## F. Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Lutte antimines	419,9
<b>Total</b>	<b>419,9</b>

## G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	294,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>294,7</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (30 600 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces (264 100 dollars), dont les frais d'immatriculation de véhicules (2 400 dollars), les droits d'atterrissage et les services aéroportuaires (9 100 dollars) et les exemptions de droits de douane (252 600 dollars).

## IV. Analyse des écarts<sup>3</sup>

	<i>Écart</i>
<b>Observateurs militaires</b>	(50,9)

112. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les versements d'indemnités de subsistance et les dépenses liées aux voyages, qui se rapportent à la

<sup>3</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

période de retrait de la MINUAD allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 mais ont été traités au cours de l'exercice considéré.

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	(6 155,4)	-

113. Le dépassement de crédits tient essentiellement au rapatriement tardif de matériel majeur et d'éléments de soutien logistique autonome, au titre du matériel appartenant aux contingents, en raison de contraintes opérationnelles et de la congestion à Port-Soudan. Le matériel devait initialement être rapatrié pendant la période de retrait de la MINUAD allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(12,9)	(10,6 %)

114. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les versements d'indemnités de subsistance et les dépenses liées aux voyages, qui se rapportent à la période de retrait de la MINUAD allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 mais ont été traités au cours de l'exercice considéré.

	<i>Écart</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	4 049,3	30,7 %

115. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la fermeture plus tôt que prévu du camp de la MINUAD à El-Fasher et au rapatriement accéléré de l'Unité de gardes des Nations Unies.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	19 592,2	51,7 %

116. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de la MINUAD à El-Fasher et par l'accélération du rapatriement ou de la cessation de service du personnel de l'Opération recruté sur le plan international, ce qui a entraîné un taux de vacance de postes moyen de 10,5 %, contre 0 % inscrit au budget. Elle est également imputable au fait que les paiements dus aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ont été inférieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 353,7	23,2 %

117. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la fermeture plus tôt que prévu du camp de la MINUAD à El-Fasher et à l'accélération de la cessation de service du personnel de l'Opération recruté sur le plan national, ce qui a entraîné un taux de vacance moyen de 22,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 31,1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre un taux de 0 % inscrit au budget pour ces deux catégories de personnel soumis à recrutement national.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	100,0	15,4 %

118. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la fermeture plus tôt que prévu du camp de la MINUAD à El-Fasher et au rapatriement accéléré des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(1 958,7)	(547,6 %)

119. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la prolongation exceptionnelle, pour une période de six mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022) des trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) recruté sur le plan international qui constituaient l'équipe chargée des réaffectations de la MINUAD, ainsi que par la rétention exceptionnelle de personnel, conformément aux dispositions du Règlement et du Statut du personnel applicables et compte tenu des besoins opérationnels.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	(3,0)	–

120. Le dépassement de crédits est principalement imputable aux versements de l'indemnité de subsistance effectués au cours de l'exercice considéré, lesquels se rapportent à la période de retrait de l'Opération allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	(146,6)	–

121. Le dépassement de crédits est principalement imputable au recrutement d'un(e) consultant(e) international(e) chargé(e) de tirer les enseignements du retrait et de la liquidation de la MINUAD.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	434,6	8,9 %

122. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la fermeture plus tôt que prévu du camp de la MINUAD à El-Fasher et à la finalisation accélérée des principales activités de liquidation. Elle a été en partie contrebalancée par le fait que le prix effectif moyen du carburant a été plus élevé que prévu (0,792 dollar par litre, contre un prix de 0,597 dollar retenu dans le budget).

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(4 795,3)	(1 107,7 %)

123. Le dépassement de crédits est principalement imputable à la remise en état de 82 véhicules utilitaires lourds et d'installations de construction de la MINUAD en vue de leur transfert à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	2 197,1	58,0 %

124. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de la MINUAD à El-Fasher et au rapatriement du personnel de l'Opération, ce qui a entraîné le rapatriement accéléré des avions restants et une moindre utilisation des services de transport aérien.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	(3,4)	–

125. Le dépassement des crédits est imputable principalement à l'acquisition de conteneurs maritimes pour le transport des achats.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications et informatique</b>	2 079,9	63,2 %

126. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable à la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de la MINUAD à El-Fasher et au rapatriement du personnel de l'Opération, ce qui a entraîné une accélération du retrait de l'infrastructure informatique dudit camp.

	<i>Écart</i>	
<b>Santé</b>	251,4	52,4 %

127. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable à la fermeture, plus tôt que prévu, du camp de la MINUAD à El-Fasher et au rapatriement du personnel de l'Opération, ce qui a entraîné une baisse de la demande de services de santé et de fournitures médicales.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(2 939,3)	(40,7 %)

128. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) la hausse des crédits demandés pour les passifs éventuels liés à de potentielles réclamations de tiers ; b) le nombre plus élevé que prévu de biens transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que le coût supérieur aux prévisions du fret. Il a été partiellement compensé par des frais bancaires moins élevés que prévu et par une demande inférieure aux prévisions de vacataires en raison de la fermeture anticipée du camp de la MINUAD à El-Fasher, qui a entraîné une diminution du nombre d'opérations bancaires et un raccourcissement des délais nécessaires pour mener les activités de liquidation dans la zone de la mission.

## V. Situation financière de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au 30 juin 2022

129. Comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le solde de trésorerie du Compte spécial de la MINUAD s'élevait à 18 497 300 dollars au 30 juin 2022. Les liquidités nécessaires au règlement du passif total comptabilisé à la même date dans les comptes de l'Opération s'établissaient à 66 349 500 dollars. En conséquence, le déficit net de trésorerie s'élevait à 47 852 200 dollars à cette date. Au 30 juin 2022, le montant des contributions non acquittées dues par les États Membres s'élevait à 132 529 465 dollars.

130. Le montant total des sommes portées au crédit des États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevait à 54 105 800 dollars, soit un solde inutilisé d'un montant de 13 974 200 dollars et d'autres produits d'un montant de 40 131 600 dollars.

131. Le déficit de trésorerie net était de 47 852 200 dollars au 30 juin 2022, ce qui ne permettait pas de restituer aux États Membres les sommes qui leur sont dues au titre des exercices clos les 30 juin 2021 et 30 juin 2022.

132. Au paragraphe 8 de sa résolution 76/244 B, l'Assemblée générale a pris note du solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2021, d'un montant de 7 344 300 dollars, et des produits divers de l'exercice, d'un montant de 11 608 700 dollars, soit un total de 18 953 000 dollars, et décidé qu'elle se prononcerait sur l'affectation de ce montant après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de l'Opération.

## Récapitulatif de la situation financière au 30 juin 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<b>I. Liquidités</b>	<b>18 497,3</b>
<b>II. Besoins de trésorerie (passif)</b>	
Contributions reçues d'avance	198,6
Engagements non réglés, y compris pour des exercices antérieurs	64 750,2
Dettes diverses et autres charges à payer	1 400,7
<b>Total partiel</b>	<b>66 349,5</b>
<b>III. Montant net des liquidités (I – II)</b>	<b>(47 852,2)</b>
<b>IV. Sommes dues aux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022</b>	
a) Solde inutilisé	13 974,2
b) Produits divers	
Produits des placements	(19,5)
Produits divers ou accessoires	4 375,3
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	35 775,8
<b>Total partiel (produits divers)</b>	<b>40 131,6</b>
<b>Total des sommes dues aux États Membres pour l'exercice 2021/22 a) + b)</b>	<b>54 105,8</b>
<b>V. Excédent (déficit) de trésorerie (III – IV)</b>	<b>(101 958,0)</b>
<b>Arriérés de contributions dus par les États Membres</b>	<b>132 529,5</b>

## VI. Passifs imprévus

133. Bien que l'Opération ait fait tout son possible pour recenser l'ensemble de ses éléments de passif, il est possible que des passifs imprévus apparaissent après le 30 juin 2022, car les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires, des unités de police constituées, un soutien logistique ou des biens ou services restent redevables. En conséquence, il est proposé que l'Assemblée générale autorise exceptionnellement le Secrétaire général à engager, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et dans le respect des règles et règlements applicables, les dépenses au titre du fonctionnement et de la liquidation de l'Opération dont la nécessité apparaîtra après la liquidation de l'Opération, et à utiliser le Fonds de réserve pour le maintien de la paix à des fins de trésorerie, selon que de besoin.

## VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

134. En ce qui concerne le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, il conviendrait que l'Assemblée générale :

- a) prenne note du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, soit 13 974 200 dollars ;
- b) prenne note des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit 40 131 600 dollars [produits divers ou accessoires (4 375 300 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (35 775 800 dollars), déduction faite des pertes liées aux placements (19 500 dollars)] ;
- c) décide qu'elle se prononcera sur l'affectation du montant total de 54 105 800 dollars mentionné aux alinéas a) et b) ci-dessus après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de l'Opération ;
- d) autorise exceptionnellement le Secrétaire général à engager, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et dans le respect des règles et règlements applicables, les dépenses au titre du fonctionnement et de la liquidation de l'Opération dont la nécessité apparaîtrait après la liquidation de celle-ci, en utilisant le Fonds de réserve pour le maintien de la paix à des fins de trésorerie, selon que de besoin.

## VIII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [75/296](#), [76/244 A](#), [76/244 B](#) et [76/274](#) ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

### A. Assemblée générale

#### Opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

(Résolution [75/296](#))

##### *Décision ou demande*

##### *Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour rembourser les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant la clôture des missions de maintien de la paix (par. 9)

Avant la liquidation de la MINUAD, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été invités à fournir les pièces justificatives manquantes relatives à leurs demandes de remboursement en souffrance afin d'accélérer le processus de remboursement. Le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police par les missions de maintien de la paix terminées qui affichent un déficit de trésorerie net nécessiterait une décision de l'Assemblée générale, qui devrait se prononcer sur les modalités de paiement de ces sommes dues de longue date

En outre, des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents ont encore été engagées jusqu'à la mi-septembre 2022 en raison du rapatriement tardif du matériel

appartenant à deux unités en raison de problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pourraient formuler des demandes d'indemnisation supplémentaires au titre de décès ou d'invalidité. Ces demandes ne peuvent être finalisées avant que tous les traitements médicaux du personnel ne soient terminés, et deux demandes d'invalidité reçues avant la liquidation de l'Opération sont toujours en instance. En outre, étant donné qu'il n'y a pas de date butoir pour la présentation des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, il faut s'attendre à recevoir davantage de demandes

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies tient régulièrement les États Membres informés des montants encore dus et envoie deux fois par an des lettres de rappel dans lesquelles il attire l'attention des États Membres à ce sujet et les encourage à s'acquitter des montants dont ils sont redevables. La question des contributions non acquittées est également soulevée dans le cadre des présentations sur la situation financière de l'ONU que la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a faites devant la Cinquième Commission de l'Assemblée générale

Elle est également soulevée lors de réunions bilatérales entre de hauts fonctionnaires des Nations Unies et des représentants des États Membres

## Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution [76/274](#))

Rappelle que la décentralisation de la prise de décisions est un élément central de la réforme de gestion engagée en 2019 par le Secrétaire général et prie celui-ci de définir et de codifier la délégation de pouvoirs aux missions pour les décisions administratives relatives à la gestion des ressources qui sont prises au stade de la réduction des effectifs et des moyens et de la liquidation une fois que le Conseil de sécurité a mis fin au mandat d'une mission (par. 20)

Souligne de nouveau qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en élaborant des plans de retrait et de transition qui mettent à profit les enseignements

La question de la délégation de pouvoirs en ce qui concerne les décisions administratives relatives à la gestion des ressources, qui sont prises au stade de la réduction des effectifs et de la liquidation une fois que le Conseil de sécurité a mis fin au mandat d'une mission, a été abordée dans la révision de la circulaire [ST/SGB/2019/2](#) du Secrétaire général. Le projet de circulaire révisée, qui porte sur la politique de délégation de pouvoirs, est en cours de finalisation et comprend une nouvelle section sur l'exercice d'une délégation temporaire de pouvoirs lors du lancement et de la clôture des opérations d'une entité, qui précise le bénéficiaire de la délégation dans ces cas-là

Dans le cadre du projet des Nations Unies relatif aux transitions, en 2022, le Département de l'appui opérationnel a recruté un(e) consultant(e) chargé(e) de revoir les directives opérationnelles applicables sur la cession des

de l'expérience et prennent en compte la situation particulière du pays considéré et en se concertant avec toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales concernées et les autorités du pays hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des fonctions, responsabilités et activités et la réforme du matériel et des biens dans le plein respect des règlements et règles, de la manière la plus avantageuse possible de sorte que les pertes soient réduites au minimum, lorsque l'évolution du mandat exige que la mission réfléchisse aux modalités de son retrait ou de sa liquidation et prépare ou entame son retrait ou sa liquidation (par. 21)

Prie le Secrétaire général d'analyser de manière approfondie les effectifs nécessaires pour la phase de retrait et de liquidation d'une mission, en s'inspirant des enseignements tirés de la liquidation des opérations de maintien de la paix, et de trouver, dans le respect du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, des moyens qui permettent de retenir le personnel, selon qu'il convient, y compris le personnel recruté sur le plan national, dont les compétences sont nécessaires jusqu'à la fin de la phase de liquidation (par. 22)

Rappelle le paragraphe 76 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'améliorer, dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, la réforme des biens lors de la liquidation des missions en cours de fermeture, afin que le principe de responsabilité soit mieux appliqué, et de tout faire à l'avenir pour réformer les biens de façon à minimiser les pertes pour l'Organisation en transférant ces biens à d'autres missions selon qu'il convient ou en s'en défaisant par d'autres moyens, et de faire figurer, dans les rapports sur l'exécution du budget des missions en cours de clôture, des informations ventilées sur les biens d'une valeur dépassant 300 000 dollars des États-Unis qui sont réformés au stade de la préliquidation et de la liquidation (par. 23)

actifs dans les contextes de transition. L'examen contenait des recommandations pratiques pour répondre aux besoins des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des gouvernements hôtes, en mettant l'accent sur la collaboration. Les résultats de l'examen viendront compléter les exercices d'enseignements tirés des fermetures récentes de missions, ainsi que les orientations qui ont déjà été élaborées par le Département, notamment le guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain. Les principales recommandations formulées à l'issue de l'examen portent notamment sur la nécessité de clarifier les modalités d'utilisation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies pendant la liquidation d'une mission et de renforcer le dialogue avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement hôte concernant le plan de transition

Le Secrétariat a mené des recherches et tiré des leçons de ce processus en vue d'éclairer et de rationaliser les futures fermetures de missions, y compris dans les domaines de la cessation de service et du rapatriement du personnel ainsi que de la rétention du personnel nécessaire pendant la liquidation d'une entité des Nations Unies sur le terrain

Le Secrétariat prend régulièrement des mesures pour mieux gérer les ressources matérielles et faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux appliqué à cet égard, ainsi que pour mieux réformer les biens lors de la liquidation, en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Le dispositif de délégation de pouvoirs et d'application du principe de responsabilité, promulgué par la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote [ST/SGB/2019/2](#), a permis d'aligner les pouvoirs sur les responsabilités des chefs d'entités, tout en renforçant le cadre de suivi de l'application du principe de responsabilité et de la conformité

La MINUAD a rigoureusement mis en œuvre la planification des réformes conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et a veillé à ce que les décisions relatives aux réformes soient correctement recensées, approuvées et enregistrées au cours des périodes de préliquidation/réduction des effectifs et de liquidation. L'administration s'est en outre conformée aux dispositions de l'article 5.14 e) du Règlement financier et a obtenu l'approbation préalable de l'Assemblée générale en vue de

réformer les biens en les transférant sans frais au Gouvernement (voir résolution 76/244 A). L'administration a donné la priorité au développement d'une fonctionnalité Umoja en vue de l'élaboration du rapport final sur la liquidation des actifs de la MINUAD, qui sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-dix-huitième session

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité de la liquidation des actifs pendant la période de liquidation, et pour faire en sorte que les biens excédentaires soient mieux utilisés, l'administration a lancé un projet spécial de « restitution, remise en état et réutilisation », sous la direction de la Base de soutien logistique des Nations Unies, dans le cadre duquel, moyennant un investissement limité, les biens excédentaires de grande valeur et dont les délais d'approvisionnement sont longs sont apportés à la Base de soutien logistique pour y être remis en état ou rénovés, avant d'être réintroduits dans la chaîne d'approvisionnement avec un potentiel de service accru et une durée de vie utile restante prolongée

Souligne qu'il importe de rembourser en temps voulu les pays au titre du matériel appartenant à leurs contingents, conformément aux règles existantes, afin de contribuer au bon fonctionnement des missions de maintien de la paix (par. 25)

Avant la liquidation de la MINUAD, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été invités à fournir les pièces justificatives manquantes relatives à leurs demandes de remboursement en souffrance afin d'accélérer le processus de remboursement. Le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police par les missions de maintien de la paix terminées qui affichent un déficit de trésorerie net nécessiterait une décision de l'Assemblée générale, qui devrait se prononcer sur les modalités de paiement de ces sommes dues de longue date

En outre, des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents ont encore été engagées jusqu'à la mi-septembre 2022 en raison du rapatriement tardif du matériel appartenant à deux unités en raison de problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pourraient formuler des demandes d'indemnisation supplémentaires au titre de décès ou d'invalidité. Ces demandes ne peuvent être finalisées avant que tous les traitements médicaux du personnel ne soient terminés, et deux demandes d'invalidité reçues avant la liquidation de l'Opération sont toujours en instance. En outre, étant donné qu'il n'y a pas de date butoir pour la présentation des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, il faut s'attendre à recevoir davantage de demandes

Souligne qu'il importe de verser durant la période de transition les sommes auxquelles les fonctionnaires ont droit à la cessation de service, conformément au Statut et au Règlement du personnel et prie le Secrétaire général de veiller à

Les sommes dues aux membres du personnel de la MINUAD au moment de leur cessation de service ont été versées conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux formalités de départ établies

*Décision ou demande**Mesures prises*

ce que ce qui leur est dû leur soit versé en temps voulu (par. 36)

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)

Conformément aux dispositions de la résolution 2559 (2020) du Conseil de sécurité, la MINUAD a finalisé ses activités relatives aux programmes le 31 décembre 2020 au plus tard. Pendant son retrait du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, l'Opération a établi, avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de son processus de transition et de retrait, les dispositions devant permettre à l'équipe de pays d'assurer le suivi des activités résiduelles qui avaient été engagées par l'Opération en 2020 dans le cadre de la coopération liée aux programmes. Ces activités, qui ont été lancées en 2020 mais qui n'ont pas encore été achevées en raison de la pandémie de COVID-19, visaient à assurer une transition sans heurt pour ce qui était de l'appui à la consolidation de la paix et du soutien au renforcement des capacités du Gouvernement soudanais au Darfour

### **Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

(Résolution 76/244 B)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Demande au Secrétaire général de renforcer la coordination avec le pays hôte, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et l'équipe de pays des Nations Unies (par. 5)

L'Opération a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies à des fins de coordination avec le Gouvernement soudanais, le gouvernement régional du Darfour et les gouvernements des cinq États du Darfour. Les représentantes et représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les membres de l'équipe de pays ont, avec le Gouvernement soudanais, activement participé au recensement et à la validation des besoins en matière d'appui dans le contexte de la mise au point des dispositifs d'appui de l'État pour le soutien du Plan national de protection des civils. L'Opération a également établi un partenariat avec l'UNICEF, en tant qu'organisme chef de file pour la purification de l'eau au Darfour, afin de renforcer les capacités du gouvernement du Darfour septentrional en matière de purification et d'analyse de l'eau potable et d'approvisionnement des communautés rurales

Rappelle le paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience en vue d'améliorer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et de garantir ainsi un transfert rapide, efficient et effectif des fonctions, responsabilités et activités (par. 6)

Le Secrétariat a entrepris, sous les auspices du Département de l'appui opérationnel, une étude sur les enseignements tirés de l'expérience qui a été menée en étroite collaboration avec le Département des opérations de paix avec l'appui d'un(e) consultant(e) international(e). L'étude visait à évaluer objectivement le rôle de toutes les parties prenantes impliquées dans la fermeture et la liquidation de la mission et à améliorer la planification des prochains retraits et liquidations des opérations de paix et la gestion de l'appui opérationnel qui sera fourni à cet égard. Dans le cadre du projet des Nations Unies relatif aux transitions, le Secrétariat, en collaboration avec le PNUD, a entrepris un ensemble de travaux visant à améliorer les directives opérationnelles sur la cession des actifs dans le contexte des fermetures de missions et des transitions. En consultation étroite avec les principales parties prenantes du Secrétariat, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'examen a permis de consolider les principaux enseignements tirés des récentes fermetures du BINUGBIS, de la MINUJUSTH et de la MINUAD. Des recommandations ont été élaborées pour veiller à inclure activement les membres de l'équipe de pays des Nations Unies à un stade précoce de la transition de toute mission, afin de faciliter le recensement des besoins futurs et le transfert des activités

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer, dans les rapports sur l'exécution du budget des missions en phase de clôture, des informations ventilées sur les actifs cédés pendant les périodes de pré-liquidation et de liquidation (voir A/75/822, par. 76, et A/74/737, par. 61). Il réaffirme également que, dorénavant, les rapports sur la cession d'actifs devront inclure des informations sur les difficultés et les meilleures pratiques observées en la matière (voir également A/74/828, par. 8) (par.76)

Le Comité consultatif est favorable à la coopération entre missions, mais constate que l'on ne dispose toujours pas d'informations claires et transparentes sur les domaines de coopération et

Les informations ventilées sur les actifs cédés pendant la période de pré-liquidation de la MINUAD, ainsi que pendant la période de liquidation 2021/22, seront fournies à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session dans le cadre du rapport final sur la liquidation des actifs de la MINUAD. Le rapport renfermera également des informations sur les enseignements tirés de l'expérience, qui ont notamment permis d'analyser les défis et les meilleures pratiques en matière de cession des actifs

On trouvera des informations sur les efforts de coopération entre missions déployés par la MINUAD aux paragraphes 102 à 105 du présent rapport

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

les modalités de financement et compte que des informations plus complètes sur les domaines de coopération entre missions, notamment sur la comptabilisation par les missions d'origine et les missions d'accueil des ressources y afférentes, seront présentées dans les prochains rapports d'ensemble et dans les rapports sur l'exécution du budget des missions concernées (par. 77).

### **Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

(A/76/585 et résolution 76/244 A de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les activités de liquidation, notamment le retrait et le rapatriement des effectifs civils et du personnel en tenue, et la dépollution de l'environnement, ainsi que sur les incidences financières de la liquidation, figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget (par. 7)

Le Comité consultatif rappelle que, par la résolution 2579 (2021) qu'il a adoptée le 3 juin 2021, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUATS, notamment pour ce qui est d'appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit au Darfour, et compte que tout transfert d'actifs nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission sera prioritaire (par. 8)

Le Comité consultatif note avec inquiétude le nombre et la valeur des actifs perdus, volés ou considérés comme des écarts d'inventaires et compte que des informations détaillées seront

On trouvera à la section II.B du présent rapport des informations sur les activités de liquidation de la MINUAD, notamment le rapatriement du personnel en tenue et du personnel civil de l'Opération et les mesures environnementales, ainsi que sur l'exécution du budget au cours de l'exercice considéré

La MINUAD et la MINUATS ont continué de se coordonner étroitement, notamment en organisant des réunions hebdomadaires au niveau opérationnel, afin de veiller à ce que le retrait de la MINUAD se fasse, dans la mesure du possible, au même rythme que la mise en place progressive des capacités de la MINUATS. Moyennant remboursement des coûts, le personnel de la MINUAD a été affecté à la MINUATS afin de renforcer cette coordination. Un cadre commun qui recense les activités prioritaires à transférer de la MINUAD à la MINUATS a été adopté ; il concerne trois grands domaines d'activité : l'appui politique au Soudan dans sa quête d'un règlement durable de la situation ; la consolidation de la paix ; les problèmes de protection. En ce qui concerne le processus politique, la MINUAD et la MINUATS se sont associées pour aider la commission de paix nationale, à sa demande, à mieux faire connaître l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan dans le cadre de plusieurs ateliers et autres activités de sensibilisation organisés à l'intention de différents secteurs de la population dans les cinq États du Darfour. Tout en fournissant un appui continu au démarrage de la MINUATS, la MINUAD a mis en place des accords de partage des coûts en vertu desquels elle a progressivement confié son rôle de prestataire de services à la MINUATS

Des informations détaillées sur les actifs perdus ou volés pendant le retrait et la liquidation de la MINUAD seront communiquées à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport final de l'Opération sur la liquidation des actifs. Le

incluses dans le rapport final sur la liquidation des actifs. Il encourage le Secrétaire général à tirer des enseignements des expériences antérieures et à recenser les meilleures pratiques pour réduire au minimum les pertes dans les opérations de maintien de la paix existantes et futures (par. 11)

Le Comité consultatif compte que des renseignements au sujet de la méthode utilisée pour évaluer la valeur nette comptable des actifs seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et seront inclus dans le prochain rapport (par. 14)

Le Comité consultatif compte que le don sera effectué de manière parfaitement conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 20)

Département de l'appui opérationnel a lancé une étude sur les enseignements tirés de l'expérience, conjointement avec la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de paix, afin d'examiner les aspects de la liquidation de la MINUAD liés à l'appui. L'étude a pour but de recenser les meilleures pratiques et d'en exploiter les résultats pour actualiser le guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain, ainsi que d'élaborer de nouvelles directives, dans les cas où de nouvelles lacunes seraient constatées. Le Département de l'appui opérationnel appliquera progressivement les conclusions de l'étude à toutes les missions qui réduisent leur effectif à l'avenir

La valeur nette comptable des actifs est calculée comme étant la valeur comptable restante après avoir soustrait de la valeur capitalisée la valeur de l'amortissement cumulé et les dépréciations éventuelles. Conformément aux Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public, les biens comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles sont amortis sur la base de la méthode d'amortissement linéaire, calculée en divisant le coût ou la juste valeur par la durée de vie utile estimée de l'actif. L'amortissement est comptabilisé chaque mois et est opéré à compter du mois durant lequel l'Organisation des Nations Unies prend le contrôle du bien au sens des Incoterms. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service de l'actif. Les durées de vie utiles estimées sont établies par catégorie d'actifs. Les dépréciations sont déclenchées par des événements (dommages, usure excessive, etc.) et sont évaluées en permanence tout au long de la durée de vie d'un actif

Pour assurer une gouvernance et une application du principe de responsabilité appropriées dans le processus de cession du matériel, la MINUAD a renforcé le groupe de travail sur la réduction des moyens et a établi un axe de travail dédié au sein de l'équipe de planification de l'appui à la mission. En prévision de la réduction de ses effectifs et de sa liquidation, la MINUAD a revu ses processus de fermeture et de remise des sites, y compris les listes complètes de contrôle des activités et des résultats attendus pour toutes les parties prenantes, ce qui a permis à l'ensemble des responsables des mesures de mener un effort concerté aboutissant à l'achèvement des activités préalables à la fermeture. Ces processus ont été documentés et les informations y relatives ont été diffusées par l'intermédiaire des instructions permanentes révisées pour la fermeture des camps et des bases d'opérations de la MINUAD, la remise des locaux, des installations et des terrains et la cession des actifs de l'Opération. La planification de la cession d'actifs a été menée dans le respect des dispositions de l'article 5.14 du Règlement financier et exécutée conformément aux

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

procédures et aux seuils d'approbation prévus par les dispositions portant délégation des pouvoirs en matière de gestion des biens

## Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/76/807 et résolution 76/244 B de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif estime que la sélection de toute équipe de liquidation devrait se faire selon des critères objectifs et transparents, compte étant tenu de l'expérience et des compétences requises pour chaque fonction (voir également A/76/735, par. 22) (par. 14)

La MINUAD a mis en place son équipe de liquidation conformément à la pratique courante de toutes les entités sur le terrain en cas de fermeture, en se fondant sur les fonctions et les compétences spécifiques requises pour la phase de liquidation et en espérant que le personnel restera sur place pour la liquidation. Dans le même temps, l'élaboration et la diffusion de la politique des Nations Unies régissant le processus de cessation de service et de gestion du personnel ont été considérées comme un besoin essentiel. Entre-temps, le Bureau des ressources humaines a élaboré un projet d'instruction administrative sur la réduction des effectifs ou la restructuration entraînant la cessation de service, qui sera diffusé une fois qu'il aura été passé en revue et que les consultations nécessaires auront été menées

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à inclure systématiquement dans ses futurs projets de budget un tableau récapitulatif contenant des informations sur la valeur d'acquisition et la valeur actuelle de tous les biens transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi par l'ensemble des missions (par. 25)

Les informations demandées seront fournies dans le cadre des rapports du Secrétaire général sur la Base de soutien logistique des Nations Unies

Le Comité consultatif prend note de l'étude réalisée au sujet des enseignements tirés et espère que ceux-ci serviront à établir des documents d'orientation et seront à l'avenir communiqués à d'autres missions procédant à une réduction de leurs effectifs, selon qu'il conviendra (voir A/76/807, par. 33) (par. 30)

Le Département de l'appui opérationnel a lancé une étude sur les enseignements tirés de l'expérience, conjointement avec la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de paix, afin d'examiner les aspects de la liquidation de la MINUAD liés à l'appui. L'étude a pour but de recenser les meilleures pratiques et d'en exploiter les résultats pour actualiser le guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain, ainsi que d'élaborer de nouvelles directives, dans les cas où de nouvelles lacunes seraient constatées. Le Département de l'appui opérationnel appliquera progressivement les conclusions de l'étude à toutes les missions qui réduisent leur effectif à l'avenir

Le Comité consultatif compte que les principaux enseignements à retenir et les recommandations des organes de contrôle ayant été approuvées seront pris en considération lors de la

Dans le cadre du projet des Nations Unies relatif aux transitions, le Secrétariat, en collaboration avec le PNUD, a entrepris un ensemble de travaux visant à améliorer les directives opérationnelles sur la cession des actifs dans le

---

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

---

planification des activités de transition et de clôture d'autres missions, l'objectif étant d'améliorer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'encourager le transfert des activités résiduelles – relatives notamment aux programmes – à cette dernière, plutôt que leur poursuite par la mission concernée (voir [A/76/807](#) par. 30) (par. 33)

Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général inclura dans son prochain rapport d'exécution des informations détaillées et actualisées sur la phase finale des activités de dépollution de l'environnement menées dans tous les secteurs et sur tous les sites (par. 35)

contexte des fermetures de missions et des transitions. En consultation étroite avec les principales parties prenantes du Secrétariat, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, l'examen a permis de consolider les principaux enseignements tirés des récentes fermetures du BINUGBIS, de la MINUJUSTH et de la MINUAD. Des recommandations ont été élaborées pour veiller à inclure activement les membres de l'équipe de pays des Nations Unies à un stade précoce de la transition de toute mission, afin de faciliter le recensement des besoins futurs et le transfert des activités

On trouvera des informations sur les activités d'atténuation et de régénération de l'environnement menées par la MINUAD pendant sa période de liquidation aux paragraphes 48 à 56 du présent rapport

---